AGORA FORUM

La revue du loisir municipal au Québec

HIVER 2017-2018

VOLUME 40

NUMÉRO 4

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LOISIR ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL : EST-CE TROP ? 20

PLEINS FEUX SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL 28

L'INITIATIVE SHERBROOKOISE EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 36

Poste-publications no de convention 40069242

AQLM

Association québécoise du loisir municipal

Tessier
RÉCRÉO•PARC

_Processus simple
_Design bien pensé
_Et pour longtemps

Envole-toi avec moi!

Une balançoire pour chaque génération...

Parent-Poupon

Parent-Enfant

Et pour chaque habiletés...

Parent-Enfant inclusif

Tandem

TriRunner

825, rue Théophile-Saint-Laurent
C.P. 57, Nicolet (Québec) J3T 1A1

T 819 293-8591
F 819 293-6644

1 800 838-8591 • www.tessier-rp.com

SOMMAIRE

AQLM
Association québécoise du loisir municipal

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE
Manon Lanneville, Ville de Varennes
450-652-9888, poste 501
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

VICE-PRÉSIDENT
Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal
514-872-6022
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Janique Letellier, Laval
450-662-4901
j.letellier@ville.laval.qc.ca

AUTRES MEMBRES
Martin Gilbert, Ville de Matane
418 562-2333 poste 2070
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Edith Proulx, Piedmont
450-227-1888, poste 223
loisirs@piedmont.ca

SOUTIEN PERMANENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SERVICES AUX MEMBRES ASSOCIÉS
Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

DIRECTRICE
Geneviève Barrière
514-252-5244, poste 4
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

RESPONSABLE À LA GESTION FINANCIÈRE
Carole Hamel
514-252-5244, poste 1
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT
Joëlle Derulle
514-252-5244, poste 2
jderulle@loisirpublic.qc.ca

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

ABITIBI–TÉMISCAMINGUE
Gérard Pâquet
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

BAS–SAINT-LAURENT
Martin Gilbert
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE
Marie-Eve Therrien
marie-eve.therrien@ville.quebec.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC
Jonathan Guay
jguay@ville.drummondville.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES
Jean-François Roy
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

CÔTE-NORD
Herman-Carl Gravel
hcarl.g@pointe-aux-outardes.ca

ESTRIE
Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Lénie Lacasse
lenie.lacasse@ville.gaspe.qc.ca

LANAUDIÈRE
Isabelle Champagne
ichampagne@ville.lavaltrie.qc.ca

LAURENTIDES
Édith Proulx
loisirs@piedmont.ca

LAVAL
Sébastien Vallée
s.vallee@laval.ca

MAURICIE
Estelle Paulhus
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

MONTÉRÉGIE
Michel Barbier
michel.barbier@saint-lambert.ca

MONTRÉAL
Martin Savaria
msavaria@ville.montreal.qc.ca

NORD-DU-QUÉBEC
Élizabeth Renaud
elizabethr@ville.chibougamau.qc.ca

OUTAOUAIS
Marc Proulx
proulx.marc@gatineau.ca

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
Guylaine Houde
guylaine.houde@ville.saguenay.qc.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

REPRÉSENTANT DE L'AQLM
Vacant

Mot de la présidente 4
Les grands dossiers de l'AQLM 6
Hommage à Charles Pagé 8
Merci Guy ! 10
18e Conférence annuelle du loisir municipal 11
1er Salon de l'innovation du loisir public 16
Colloque de l'Association des responsables aquatiques du Québec 18
Loisir et développement social : est-ce trop ? 20
Plein feux sur le développement social municipal 28
Entre loisir et développement social : le cas du Regroupement pour le développement social de la Vallée 32
L'Initiative sherbrookoise en développement des communautés 36
Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 40
Projet Espaces 42
Pratiques exemplaires 50
Regard sur l'actualité 54

AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

Rédacteur en chef : Sylvain Hénault
Directeur artistique : Joël Lemay
Graphiste : Patricia Tremblay
Correcteur : Denis Poulet
Imprimeur : Imprimerie Siel

Publicité
Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-6409

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2

T : 514 252-5244
F : 514 252-5220

infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

AQLP
ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance québécoise du loisir public.

Poste-publications no de convention 40069242

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU LOISIR MUNICIPAL

MOT DE LA PRÉSIDENTE

M. LANNEVILLE, PRÉSIDENTE
TWITTER : @PRESIDENTEAQLM

La nouvelle présidente de l'AQLM, Manon Lanneville, est directrice des Services récréatifs et communautaires de la Ville de Varennes depuis 2008. Auparavant, elle était chef de division Loisirs dans cette municipalité. Elle a par ailleurs travaillé une dizaine d'années à la Société du Parc des Îles et quelques années à La Ronde. Elle est membre du CA de l'AQLM depuis 2015.

Photo : Raymond Lavergne

> « Je note que, depuis les débuts de l'AQLM, c'est la première fois que toutes les régions du Québec sont représentées au conseil, signe de la bonne santé et du dynamisme de l'association. »

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant la présidence de cette association que Charles Pagé a dirigée de main de maître au cours des quatre dernières années avec tout le professionnalisme qu'on lui reconnaît. Son dévouement, son leadership et sa passion pour le loisir sont pour moi un exemple à suivre.

L'Association québécoise du loisir municipal n'a cessé de se développer au fil des ans, non seulement en augmentant le nombre de ses membres, mais aussi en pilotant de nombreux dossiers permettant d'accroître les connaissances en matière de loisir municipal, de partager des expériences novatrices et de mieux outiller les services de loisir municipaux.

Il me tient donc grandement à cœur de continuer le travail déjà entamé par une équipe dynamique à la permanence et par le conseil d'administration. Je note que, depuis les débuts de l'AQLM, c'est la première fois que toutes les régions du Québec sont représentées au conseil, signe de la bonne santé et du dynamisme de l'association. Nous avons autour de la table cette année six recrues représentant les régions de Montréal, de la Montérégie, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.

Il sera prioritaire pour moi et l'ensemble du conseil d'administration de travailler dans la continuité et la consolidation, dans le cadre du plan stratégique actuel. Au terme de ce plan, en 2019, je souhaite que nous procédions à un nouveau sondage, à une consultation régionale et à un exercice de priorisation pour nous doter d'un nouveau plan avec des objectifs bien précis et des projets qui continueront de rassembler les membres autour de la mission que l'AQLM s'est fixée et des valeurs qu'elle préconise.

AGORA FORUM OFFERTE EN VERSION NUMÉRIQUE

Agora Forum est disponible en version numérique. Les membres de l'AQLM ont accès à cette version à l'aide d'un hyperlien qu'on leur envoie par courriel. Les membres qui le désirent peuvent continuer de recevoir l'édition papier. Pour profiter au maximum des fonctions de lecture du procédé, il convient de s'en servir à partir d'un appareil portable.

Il est primordial de consolider nos acquis dans le rôle important que nous jouons pour la reconnaissance politique et publique du loisir municipal. De plus, la relève en loisir municipal est une préoccupation constante du conseil d'administration.

J'affectionne particulièrement la Tournée de l'AQLM dans les régions, car elle permet de réunir autour d'un thème un maximum d'intervenants en loisir, d'échanger, de renforcer nos réseaux et de nous motiver davantage. Je peux vous annoncer que de nouveaux outils vous seront présentés lors de la Tournée 2018, dans la perspective de mettre en œuvre certaines orientations prioritaires de notre plan stratégique.

L'AQLM est le plus important regroupement de professionnels en loisir au Québec, et nous tenons à maintenir notre rôle de leader dans le domaine du loisir municipal. C'est avec plaisir et confiance que je ferai la représentation politique nécessaire et poursuivrai la promotion de notre champ d'intervention et de notre expertise auprès des instances gouvernementales et paragouvernementales, ainsi qu'auprès de nombreux partenaires associatifs.

L'incontournable Agora Forum est un bel exemple que l'AQLM est à l'écoute de ses membres. Les éditions prévues au programme de l'année aborderont différents sujets qui préoccupent vraiment le milieu du loisir municipal.

En conclusion, c'est avec la plus grande fierté que je vous représenterai. Sachez que je vais tout faire en mon pouvoir pour être à la hauteur de mon prédécesseur et de vos attentes.

Manon Lanneville, présidente

LES GRANDS DOSSIERS DE L'AQLM

La Tournée de l'AQLM en sera à sa troisième édition au printemps 2018. Le thème retenu est « l'expérience citoyenne ».

TOURNÉE DE L'AQLM 2018

La Tournée de l'AQLM en sera à sa troisième édition au printemps 2018. Le thème retenu est « l'expérience citoyenne ». Il est important que les professionnels en loisir municipal connaissent et comprennent les attentes du citoyen pour agir concrètement au quotidien en vue de lui offrir une expérience personnalisée et authentique.

Nous avons mandaté la firme ENIPSO, experte en service à la clientèle, pour sonder les membres de l'AQLM sur leur perception de la satisfaction des usagers à l'égard du service citoyen et déterminer les éléments qui contribuent à une expérience citoyenne épatante. Les membres sont invités à répondre anonymement à un questionnaire, ce qui permettra de tracer un portrait global de la situation en matière d'expérience citoyenne.

Au début de 2018, ENIPSO sondera aussi les citoyens sur leur satisfaction à l'égard des services de loisir et tentera de définir, cette fois à partir de leurs points de vue, les éléments qui contribuent à une expérience citoyenne épatante.

Les résultats de ces deux sondages serviront à alimenter et surtout à personnaliser, selon les régions et le type de clientèle, la conférence présentée lors de la Tournée de l'AQLM en régions qui aura lieu au printemps.

L'AQLM souhaite fournir à ses membres des outils personnalisés, adaptés à chaque région, pour développer une culture de service citoyen respectant les valeurs et l'identité locales.

DÉCLARATION DU LOISIR CULTUREL

Le 28 septembre 2017 a eu lieu, à la BAnQ du Vieux-Montréal, la première « Journée du loisir culturel – Un mouvement citoyen présent partout », qui a réuni une centaine d'intervenants passionnés de loisir culturel et engagés dans la promotion de sa reconnaissance, de ses actions et de son développement.

Issus des milieux associatif, municipal, régional et scolaire, les participants ont partagé leurs contributions à l'offre d'activités culturelles et à leur accessibilité « partout et pour tous ». Cet événement s'inscrivait dans une série de démarches

En collaboration avec ses partenaires, l'AQLM produira un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures en 2018.

entreprises afin d'obtenir une véritable reconnaissance des pratiques de loisir culturel dans la Politique québécoise de la culture présentement en gestation ainsi que dans le plan d'action qui en découlera.

La Journée a été l'occasion d'adopter la *Déclaration du loisir culturel, mouvement citoyen présent partout*[1] , qui a reçu l'appui des 11 organismes nationaux du loisir culturel, d'organismes nationaux de loisir actifs en culture et de leurs partenaires municipaux et régionaux dont l'AQLM.

La Déclaration demande que la Politique québécoise de la culture :

- Affirme le caractère essentiel du loisir culturel, dont font partie les pratiques culturelles en amateur ;
- Reconnaisse le loisir culturel pour ses multiples bienfaits et apports concrets à l'accessibilité de la culture ainsi que ses intervenants en tant que composantes à part entière du système culturel québécois ;
- Améliore l'accessibilité aux loisirs culturels et aux pratiques en amateur pour tous et partout au Québec ;
- Valorise et soutienne de façon adéquate, stable et à long terme, l'engagement bénévole et associatif, sous toutes ses formes, puisque les réseaux du loisir culturel contribuent à l'accessibilité et créent des lieux d'appartenance, d'identité, d'engagement et d'intégration sociale ;
- Intensifie la concertation entre les divers acteurs du système culturel, entre les ministères concernés par la culture et le loisir culturel afin de construire des passerelles entre les amateurs et les professionnels en s'appuyant sur la complémentarité des actions ;
- Se concrétise et prenne forme dans les orientations, les objectifs, les mesures, les programmes et les investissements découlant de la politique québécoise de la culture et de son plan d'action.

GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

En juin 2017, l'AQLM, en collaboration avec la Ville de Montréal, lançait un guide d'aménagement et d'entretien des terrains de balle[2]. Devant la réaction enthousiaste à cette initiative, l'AQLM a décidé de produire un autre guide, cette fois en collaboration avec la Ville de Montréal, l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

Il s'agit d'un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures. La publication en ligne de ce nouvel outil est prévue pour l'automne 2018.

RÉUSSIR SES RELATIONS AVEC LES ÉLUS

Le service de formation de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) est toujours à l'affût des défis et enjeux qui touchent les membres de l'AQLM, de l'AQAIRS ou de l'ARAQ. Le 21 novembre, il offrait un webinaire intitulé « Réussir ses relations avec les élus » ; cette formation s'adressait aux gestionnaires de services municipaux qui travaillent avec des élus. Ce sujet fort pertinent en période postélectorale fera l'objet d'une capsule qui sera disponible sur le site de l'AQLP dans la section Formation dès janvier 2018.

Geneviève Barrière, directrice

[1] *Voir http://www.loisirquebec.com/index.asp?id=1023.*

[2] *Voir http://www.guides-installations-sportives.ca.*

HOMMAGE À CHARLES PAGÉ

PAR GENEVIÈVE BARRIÈRE, directrice de l'AQLM

Charles Pagé a été président de l'AQLM de 2013 à 2017. Son style décontracté, son esprit d'équipe, son souci d'accentuer la présence de l'AQLM un peu partout, sa vision et sa valorisation constante du plaisir dans le travail en loisir auront marqué son passage à la barre de l'organisation.

> « Tous les dossiers étaient importants à ses yeux, même s'il fallait respecter les priorités. »

Il y a un peu plus de quatre ans, j'entrais au service de l'AQLM en tant que directrice. Un vent nouveau s'annonçait, car non seulement il y avait changement de direction, mais un nouveau président entrait en poste. Il faut souligner que depuis 2008, le tandem direction/présidence n'avait pas chômé et avait réussi à faire de l'AQLM un organisme de référence à plusieurs niveaux et à plusieurs titres. La marche était haute.

Charles a non seulement poursuivi l'élan qui avait fait connaître et reconnaître l'AQLM dans une sphère de plus en plus vaste, l'AQLM s'est engagé sous sa gouverne dans plusieurs nouveaux chantiers et dans des partenariats inédits. Qu'il s'agisse du loisir culturel, du loisir rural, de la politique du loisir, de la reconnaissance des professionnels en loisir, de la Conférence annuelle du loisir municipal, de la Tournée régionale ou de la gouvernance même de l'AQLM, Charles a fait équipe avec tous les membres du conseil d'administration pour accompagner une panoplie de projets dont la réalisation traduit le dynamisme et l'évolution constante de l'AQLM.

En 2015, l'AQLM s'est doté d'un plan stratégique de quatre ans qui en est maintenant à sa troisième année. Les orientations et les priorités du plan ont exigé de tous les gens impliqués dans le fonctionnement de l'AQLM de se mobiliser à des fins de représentation et de communication. Charles a encouragé et appuyé tout le monde pour s'impliquer à tous les niveaux dans un esprit collectif et constructif, et la réponse a toujours été positive. Lui-même n'a jamais hésité à le faire, avec toujours cette idée en tête qu'il jouait là un rôle à la fois utile, plaisant et gratifiant.

Charles a été un président dévoué, optimiste, ne comptant jamais son temps ni l'énergie qu'il devait consacrer à chacun des dossiers. Avec lui, il fallait regarder toutes les possibilités, mesurer tous les impacts des décisions et aller jusqu'au bout. Tous les dossiers étaient importants à ses yeux, même s'il fallait respecter les priorités. Il avait particulièrement à cœur la qualité des services aux membres. Et il ne faisait jamais les choses pour avoir raison, mais plutôt pour les bonnes raisons.

Très fier d'arborer l'identité de l'AQLM, Charles continuera de le faire encore longtemps. L'AQLM a eu un président digne de son image et de son nom.

Un chapitre se termine, mais le livre n'est pas terminé. Charles a ouvert suffisamment de pistes pour que l'AQLM continue son évolution.

Au nom du personnel, mais aussi de tous les membres de l'AQLM, merci président.

L'ÉQUIPE

ZAMBONI®
ROBERT BOILEAU INC.

Distributeur exclusif au Québec

1-877-333-8420

Coupe bordure essence, propane ou électrique

Plus de 150 électriques vendues au Québec

Services
- Réparation sur la route et en atelier
- Formation agréée (opérateur, qualité de glace)
- Location : 40 Zamboni disponibles à court et long terme
- 650 électrique
- 446-526 au propane
- TMA pour tracteur

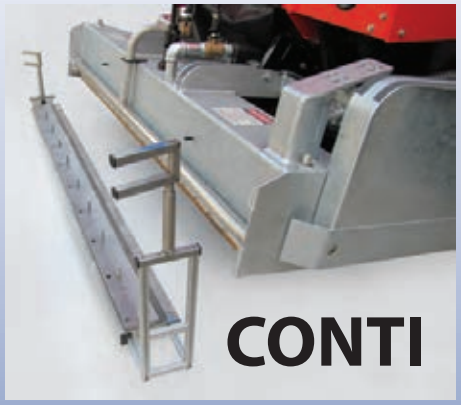

Changer votre lame en 10 minutes !
Fini de se pencher. Rapide et sécuritaire.
CONTI
aide-changeur de lame pour Zamboni ou Olympia

Les peintures les plus faciles à appliquer!

Jet Ice
DONNE VIE À LA GLACE

Blanc 3000

Couleurs

- Application complète de peinture avec l'un de nos deux véhicules «verts» à propulsion électrique
- Production de logos sur mesures
- Plastique de bande
- Lignes de papier
- Filet de protection
- Système de traitement d'eau

Et plus encore..

Fournisseur préféré d'équipements d'aréenas NHL

Robert Boileau Inc.
Dynamisez votre glace !

Ensemble de buts de hockey

Robert Boileau inc.
Membre affaire émérite

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent QC H4S 1G3
Tél. : (514) 333-8420 Fax : (514) 333-7056
Ligne sans frais : 1 877 333-8420
Membre: AQAIRS, APOM, AQLM et ORFA

Catalogues en ligne sur
arenazone.com

CENTRE DE SERVICE À BEAUPORT POUR L'EST DU QUÉBEC

MERCI GUY !

Photo : Raymond Lavergne

Guy Dionne, qui a signé les huit derniers éditoriaux dans notre revue, a décidé de passer la main. De nouvelles fonctions au sein de la Ville de Rimouski lui offrent, à titre de directeur général adjoint, de nouveaux défis stimulants et à la hauteur de ses compétences. Il a donc choisi de servir ses concitoyens d'une manière différente.

« *Ce poste me permet de porter ma réflexion sur des enjeux municipaux à plus long terme, d'avoir une influence sur le devenir de ma ville* », m'a-t-il confié au cours d'un entretien téléphonique.

Ses textes, associés étroitement au thème de chaque numéro, offraient un point de vue méthodique, analytique et pratique. Ils avaient le mérite d'être « branchés » sur le vécu du professionnel en loisir, dans son milieu.

Guy se référait souvent à ses propres expériences en tant que directeur d'un service de loisir d'une ville moyenne et consultait volontiers ses employés pour offrir un éclairage réaliste sur des idées que certains auraient pu croire idéalistes ou utopiques.

Et il va sans dire que, à titre d'éditorialiste, ses positions reflétaient celles de l'AQLM, marquées par l'optimisme et la volonté d'action.

Les éditoriaux de Guy auront sûrement aidé les lecteurs de la revue à se faire leur propre idée sur les sujets abordés, tout en les renseignant et en leur ouvrant des avenues de réflexion pertinentes.

Guy, au nom de l'équipe d'*Agora Forum*, la meilleure des chances dans tes nouvelles fonctions !

Sylvain Hénault, rédacteur en chef

SINCÈRES REMERCIEMENTS

Il y a deux ans, André Thibault et Sylvain Hénault me demandaient de prendre la responsabilité d'éditorialiste de la revue *Agora Forum*. C'est avec un très grand plaisir et beaucoup de fierté que j'ai accepté de me joindre à cette formidable équipe pour relever ce grand défi.

À mes yeux, *Agora Forum* constitue non seulement un véhicule d'information de premier plan pour ses membres, mais également un outil de promotion prestigieux pour les professionnels en loisir. J'encourage tous ceux et celles qui seraient tentés d'écrire dans cette revue à ne pas hésiter.

Au-delà des textes à produire, la responsabilité de l'éditorialiste exige une certaine recherche de manière à bien camper un point de vue, fondé sur de solides arguments. Cet exercice apporte immanquablement un accroissement des connaissances et suscite des réflexions inédites ou plus approfondies sur les thèmes abordés.

Je veux remercier très sincèrement Sylvain Hénault, le rédacteur en chef, pour son soutien indéfectible et son approche très professionnelle, André Thibaut, ce guide et cette éminence du savoir, le comité éditorial d'*Agora Forum* habilement conduit par Edith Proulx, et toute l'équipe de production, incluant le service de publicité. Merci aussi à la permanence de l'AQLM, tout particulièrement Geneviève Barrière, ainsi qu'au conseil d'administration pour leur confiance. Ce fut pour moi une expérience des plus enrichissantes. Longue vie à *Agora Forum* !

Guy Dionne

18e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de délégués	591
Nombre d'ateliers	42
Ateliers terrain	8
Ateliers en salle	34
Présentations professionnelles	41
Assistance à l'ouverture	400
Assistance à la Remise des prix Excellence	250
Assistance au Banquet du président	440

UNE FORMIDABLE RÉUSSITE DANS UN CONTEXTE INÉDIT

PAR DENIS POULET

Le maire de Drummondville Alexandre Cusson s'est révélé un hôte charmant et très présent tout au long de la CALM. Certainement pas un élu à convaincre des bienfaits du loisir public et du rôle éminemment utile des professionnels en loisir. Photo : Raymond Lavergne

La 18e Conférence annuelle du loisir municipal (CALM), qui a eu lieu à Drummondville les 4, 5 et 6 octobre, revêtait un caractère vraiment spécial. Elle s'est déroulée en même temps et au même endroit que le 1er Salon de l'innovation du loisir public (SILP) et que le Colloque bisannuel de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ). Ça faisait beaucoup de monde un peu partout au Centrexpo Cogeco et au Grand Hôtel Times adjacent, où les délégués à la CALM étaient hébergés.

Cette formule inédite a attiré 591 délégués, soit un record de participation. Auparavant, c'est la CALM de Montréal en 2012 qui avait attiré le plus grand nombre de délégués avec 531.

Plusieurs nouveautés de programmation ont été expérimentées pour mieux répondre aux besoins et désirs des participants : des ateliers terrain le jeudi, quelques ateliers participatifs le jeudi aussi, une conférence participative pour l'ouverture, le souper libre le mardi et une pause d'une heure le jeudi pour visiter le Salon de l'innovation. D'après le sondage effectué auprès des délégués après l'événement, ces nouveautés ont été fort appréciées : plus de 85 % des 159 répondants à la question souhaitent qu'on les reconduise.

Le sondage, auquel ont répondu environ le tiers des délégués (190 répondants), révèle par ailleurs un taux de satisfaction très élevé pour presque tous les éléments de la Conférence. On parle d'une satisfaction globale de 97 %, soit 50 % de « très satisfaits » et 47 % de « satisfaits ». Le tableau de la page suivante ventile le taux de satisfaction par élément.

LES ATELIERS LES PLUS POPULAIRES

Neuf des 34 ateliers en salle offerts ont attiré 70 délégués ou plus. Ce sont, en ordre de participation décroissant :

- L'art de la négociation gagnant-gagnant (125)
- Concertation (102)
- Gestion du capital humain (100)
- Les relations avec les élus (90)
- Sensibilisation aux responsabilités du propriétaire ou gestionnaire (88)
- Innovation et parcs (80)
- Infrastructures (75)

La présidente de l'ARAQ Lucie Roy et le président de l'AQLM Charles Pagé (à droite) en compagnie du maire de Drummondville Alexandre Cusson.

Photo : Raymond Lavergne

Éléments	Très satisfaits	Satisfaits
Système d'inscription	76 %	22 %
Accueil	62 %	36 %
Programme d'activités précongrès	21 %	77 %
Application mobile	44 %	50 %
Salon de l'innovation	51 %	45 %
Soirée des commanditaires	18 %	69 %
Remise des prix Excellence	49 %	48 %
Banquet du président	55 %	38 %
Assemblée générale	45 %	54 %
Ouverture officielle et conférence participative d'André Fortin	32 %	48 %
Conférence d'ouverture du SILP (Moment Factory)	28 %	52 %
Conférence de clôture de Dominique Morneau	79 %	19 %

- Le développement social municipal est à nos portes (75)
- Optimisation des infrastructures hivernales (70)

Les plus appréciés ont été, d'après le sondage d'évaluation, *L'art de la négociation gagnant-gagnant* et *Gestion du capital humain*. Même s'il a attiré moins de participants avec une cinquantaine, l'atelier participatif *Innover : défricher, allumer, transformer* a été très apprécié également.

UNE CRÉATIVITÉ NÉCESSAIRE

Le thème de cette 18e CALM était « Créativité, le défi des municipalités innovantes ». Pour le maire de Drummondville, Alexandre Cusson, il ne faisait aucun doute que ce thème est la pierre angulaire du dynamisme que doivent susciter les municipalités du Québec.

« Les différentes administrations municipales, sous l'impulsion de leurs élus, se doivent d'être créatives si elles veulent attirer de nouvelles personnes ou encore contribuer à améliorer la qualité de vie de leurs citoyennes et de leurs citoyens, a-t-il déclaré. Une ville doit être créatrice de bonheur : c'est en innovant qu'elle y arrive, qu'elle se démarque. Je félicite et remercie l'organisation de l'AQLM d'avoir choisi Drummondville afin d'y tenir son colloque, mais également pour ce judicieux choix thématique qui se veut plus qu'actuel. »

DES IDÉES NOVATRICES

À la conférence participative inaugurale, les cinq « dragons » (Edith Proulx, Janique Letellier, Pierre Morin, Geneviève Barrière et le conférencier André Fortin) ont sélectionné trois défis, invitant les participants à partager leur créativité pour y répondre.

Photo de gauche : L'animateur Donald Beaudry, dit Archy, a joué son rôle avec compétence, humour et aplomb tout au long des trois jours de la 18e CALM.

Photo du centre : Le conférencier d'ouverture André Fortin avait plus d'une corde à son arc...

Photo de droite : L'ensemble vocal Les Gospangels de Drummondville a enchanté les participants au cocktail des présidents le jeudi soir. Pour l'occasion, Charles Pagé, président de l'AQLM, et Lucie Roy, présidente de l'ARAQ, avaient revêtu la tenue des choristes et se sont joints au groupe le temps d'une chanson. L'histoire ne dit pas s'ils ont réellement mêlé leurs voix à l'ensemble...

Photos : Raymond Lavergne

Défi : Comment pourrions-nous favoriser la reconnaissance des bénévoles ?

Suggestions des participants :

- En offrant aux utilisateurs des services des lieux ou des outils pour exprimer leur reconnaissance aux bénévoles.
- En inscrivant le nom d'un bénévole une fois par mois sur une brique ou une pierre d'un bâtiment public.

Défi : Comment pourrions-nous réussir une consultation citoyenne ?

Suggestions des participants :

- En instituant un « confessionnal mobile » pour écouter ce que les gens ont à dire lors d'événements d'envergure dans les parcs, d'activités d'OBNL, etc.
- En offrant un « sofa de la jasette » permettant à une ou quelques personnes de discuter avec un animateur coloré du sujet principal de la consultation.

Défi : Comment rejoindre les adolescents pour la programmation ?

Suggestion des participants :

- En créant une roulotte mobile permettant de faire une foule d'activités (DJ, soirée musicale, SLAM, RAP, graffitis, maquillage, parade de mode, station Bluethoot, atelier de cuisine, etc.). Les jeunes pourraient réserver la roulotte et l'utiliser selon leurs intérêts.

UNE OCCASION DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE

Charles Pagé, le président sortant de l'AQLM, a relevé que la Conférence fut, une fois de plus, « une occasion de partage et d'échange sur le rôle non négligeable du professionnel en loisir dans l'adaptation des services municipaux pour répondre aux nombreux besoins des citoyens de la communauté ».

Charles a tenu à souligner la participation de professeurs et d'étudiants en techniques d'intervention en loisir en provenance des six cégeps offrant cette discipline au Québec, ainsi que de professeurs et d'étudiants du Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

PROCHAINE CALM

La 19e Conférence annuelle du loisir municipal aura lieu à Québec, qui, il y aura 10 ans en 2018, a accueilli le Congrès mondial du loisir où l'on a adopté la fameuse Déclaration de Québec. Cette Déclaration, intitulée *Le loisir essentiel au développement des communautés*, est une référence toujours très actuelle. L'événement aura lieu à l'hôtel Le Concorde du 3 au 5 octobre 2018.

La 19e Conférence annuelle du loisir municipal aura lieu à Québec du 3 au 5 octobre 2018.

L'esprit était aussi à la fête et... à la fantaisie! Photo : Raymond Lavergne

LE CA DE L'AQLM EN 2017-2018

L'assemblée générale de l'AQLM qui a eu lieu le 6 octobre dans le cadre de la 18e Conférence annuelle du loisir municipal à Drummondville a constitué le conseil d'administration pour 2017-2018.

La nouvelle présidente est Manon Lanneville, de Varennes, qui succède à Charles Pagé. Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal, remplace Guy Dionne au poste de vice-président, tandis que Janique Letellier reste au comité exécutif en tant que secrétaire-trésorière.

Chez les représentants des régions, on compte six nouveaux venus, soit Marie-Ève Therrien (Capitale-Nationale), Jonathan Guay (Centre-du-Québec), Herman-Carl Gravel (Côte-Nord), Michel Barbier (Montérégie), Martin Savaria (Montréal) et Marc Proulx (Outaouais).

Un immense merci aux administrateurs qui ont quitté le conseil : au niveau de l'exécutif, Charles Pagé et Guy Dionne ; parmi les représentants régionaux, Steve Bazinet (Centre-du-Québec), François LeBlond (Côte-Nord) et Yess Gacem (Outaouais).

Représentants des régions	
Abitibi-Témiscamingue	Gérard Pâquet, Ville de Rouyn-Noranda
Bas-Saint-Laurent	Martin Gilbert, Ville de Matane
Capitale-Nationale	Marie-Ève Therrien, Ville de Québec
Centre-du-Québec	Jonathan Guay, Ville de Drummondville
Chaudière-Appalaches	Jean-François Roy, Ville de Montmagny
Côte-Nord	Herman-Carl Gravel, Ville de Pointe-aux-Outardes
Estrie	Linda Gagnon, Ville de Magog
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Lénie Lacasse, Ville de Gaspé
Lanaudière	Isabelle Champagne, Ville de Lavaltrie
Laurentides	Edith Proulx, Municipalité de Piedmont
Mauricie	Estelle Paulhus, Ville de La Tuque
Montérégie	Michel Barbier, Ville de Saint-Lambert
Montréal	Martin Savaria, Ville de Montréal
Nord-du-Québec	Élizabeth Renaud, Ville de Chibougamau
Outaouais	Marc Proulx, Ville de Gatineau
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Guylaine Houde, Ville de Saguenay

Comité exécutif	
Présidente	Manon Lanneville, Ville de Varennes
Vice-président	Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal
Secrétaire-trésorière	Janique Letellier, Ville de Laval

1re rangée : Martin Gilbert, Edith Proulx, Linda Gagnon, Manon Lanneville, Estelle Paulhus, Élizabeth Renaud, Jean-François Roy, Marie-Ève Therrien, Jonathan Guay.

2e rangée : Martin Savaria, Jocelyn Gauthier, Janique Letellier, Michel Barbier, Herman-Carl Gravel, Gérard Pâquet, Sébastien Vallée, Guylaine Houde, Marc Proulx.

Absentes : Lénie Lacasse et Isabelle Champagne.

Photo : Raymond Lavergne

1re rangée – Mme Véronique Bélanger (L'Islet), Mme Nathalie Hébert et Mme Lili-Anne Tremblay (arr. Saint-Léonard), Mme Jocelyne Doyon (Varennes), M. Pierre-G. Gartier (Association des camps du Québec) et Mme Marie-Josée Trudeau (arr. Ahuntsic-Cartierville).
2e rangée – M. Alain Lacasse et Mme Lise Rivest (Sainte-Anne-des-Plaines), M. Jocelyn Garneau (UQTR), Mme Caroline Castonguay (Cégep de Rivière-du-Loup), Mme Cynthia Brunelle (Sutton), M. Olivier Godbout (Soucy Aquatik), M. Gilles Côté (arr. Ahuntsic-Cartierville) et M. François LeBlond (Grand Bâtisseur).

Photo : Raymond Lavergne

PRIX EXCELLENCE 2017 : 11 TROPHÉES OTIUM REMIS

L'AQLM a remis 11 trophées Otium lors de la remise annuelle de ses prix Excellence qui s'est déroulée au Grand Hôtel Times le 5 octobre à Drummondville dans le cadre de la 18e Conférence annuelle du loisir municipal. La cérémonie était présentée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Dix des 11 trophées ont été attribués au titre de prix Excellence, tandis que le 11e a été remis à François LeBlond, président de l'Alliance québécoise du loisir public et membre du comité exécutif de l'AQLM, en tant que Grand Bâtisseur.

Pour une deuxième année, en vertu d'un partenariat avec le gouvernement du Québec, le lauréat dans la catégorie Soutien au bénévolat a reçu également le prix Dollard-Morin, qui lui a été remis à l'Assemblée nationale du Québec le 17 novembre (voir p. 40).

Voici les lauréats des prix Excellence :

- Excellence académique – niveau collégial : Mme Caroline Castonguay, Cégep de Rivière-du-Loup
- Excellence académique – niveau universitaire : M. Jocelyn Garneau, Université du Québec à Trois-Rivières
- Réalisations professionnelles : M. Alain Lacasse et Mme Lise Rivest, Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- Soutien à l'innovation et au développement, associé corporatif : Association des camps du Québec pour la nouvelle application numérique pour téléphone intelligent intitulée Urgences en camp
- Soutien à l'innovation et au développement, associé commercial : Soucy Aquatik, qui a participé à la construction du premier parc aquatique intérieur au Québec, le Bora Parc
- Soutien au bénévolat : Ville de Montréal – Arrondissement de Saint-Léonard pour son projet-pilote destiné à renouveler et stimuler le bénévolat
- Loisir rural : Municipalité de L'Islet pour le Bateau fantôme, réalisé avec la collaboration du Musée maritime du Québec
- Municipalités de 10 000 habitants et moins : Ville de Sutton pour son projet d'aménagement du parc Goyette-Hill
- Municipalités de 10 000 à 50 000 habitants : Ville de Varennes pour ses capsules Varennes en mouvement
- Municipalités de 50 000 habitants et plus : Ville de Montréal – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le projet du Parcours Gouin.

Note : Un reportage plus détaillé est présenté dans la brochure *Prix Excellence 2017*, encartée dans l'édition papier du présent numéro d'*Agora Forum*. Y apparaissent les photos de chacun des lauréats, ainsi que les textes de présentation.

C'est un François LeBlond très surpris et très ému qui a pris la parole après qu'on l'a intronisé Grand Bâtisseur de l'AQLM en lui remettant un trophée Otium. François rejoignait dans le « cénacle » prestigieux des Grands Bâtisseurs de l'AQLM Denis Servais, Paul-André Lavigne, André Thibault et Pierre Morin.

Photo : Raymond Lavergne

Photo : Raymond Lavergne

1er SALON DE L'INNOVATION DU LOISIR PUBLIC
UN BILAN TRÈS SATISFAISANT !

PAR DENIS POULET

+ DE 1500 VISITEURS

> « Avec plus de 1500 visiteurs, le 1er Salon de l'innovation du loisir public (SILP) a été une belle réussite.. »

Luc Toupin, directeur général de l'AQLP

Photo : Nicolas Gagnon

Avec plus de 1500 visiteurs, le 1er Salon de l'innovation du loisir public (SILP) a été une belle réussite. C'était le plus grand événement du genre jamais organisé au Québec. On y comptait deux fois plus d'exposants et trois fois plus de kiosques qu'au Salon des exposants de la CALM au cours des années précédentes. Il y avait aussi deux fois plus d'espace.

« Ce qui est intéressant, note Luc Toupin, directeur général de l'AQLP et organisateur du Salon, c'est qu'on a eu plus de 800 visiteurs qui n'étaient pas des délégués à la CALM ou au Colloque de l'ARAQ. Des gens du milieu scolaire, de services de garde, de services de santé, de centres communautaires et environ 300 étudiants. Pour les exposants, c'étaient là des clientèles nouvelles ou différentes. Pour les visiteurs, c'était une belle occasion de s'initier aux nouveautés en loisir public dans le domaine commercial et aux services d'un grand nombre d'organismes. »

La toujours populaire et convaincante Sylvie Bernier, ambassadrice de Québec en Forme, animait la mini-conférence intitulée Innover pour créer un environnement favorable aux saines habitudes de vie : le défi des intervenants de tous milieux.

Photo : Raymond Lavergne

Drummondville a été un choix judicieux, puisque bon nombre de visiteurs venaient de la grande région montréalaise et de la région de Québec.

« Oui, c'était le bon choix pour cette première, confirme M. Toupin. Et avec une proportion d'environ 75 % d'exposants commerciaux et 25 % d'OSBL ou de services publics, bien répartis dans nos six catégories, on avait une belle mixité. »

Il est indéniable que le programme conçu pour le Salon a attiré beaucoup de monde. « Le point fort du Salon, explique M. Toupin, fut incontestablement les 36 mini-conférences et les activités qui se sont déroulées à l'extérieur, notamment le Palmarès 150 de ParticipACTION. Les participants pouvaient se tester tout en faisant une pause d'activité physique bénéfique. Les gens de ParticipACTION étaient très heureux d'avoir choisi le SILP comme étape de leur tournée nationale. »

Le sondage auprès des participants à la CALM révèle un taux de satisfaction très élevé à l'endroit du SILP : on a 50 % de très satisfaits et 45 % de satisfaits. En 2016, on avait 43 % de très satisfaits du Salon des exposants, taux qui a donc augmenté de 7 % cette année. Seul bémol peut-être, la gestion des repas et des services de soutien, compliquée par la nouvelle formule, l'affluence accrue (surtout le jeudi) et l'incessant va-et-vient.

Y aura-t-il une deuxième édition l'an prochain ? « Non, répond Luc Toupin. Nous visons une fréquence aux trois ou quatre ans. Le 1er SILP, ce fut une préparation de deux ans. L'an prochain, à la 19e CALM à Québec, nous reviendrons à la formule traditionnelle et plus modeste du Salon des exposants. »

▲

Les visiteurs du Salon pouvaient participer au Palmarès 150 de ParticipACTION à l'extérieur du Centre Cogexpo. Les gens de ParticipACTION étaient très heureux d'avoir choisi le SILP comme étape de leur tournée nationale.

Photos : Raymond Lavergne

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC

LES MOMENTS FORTS

PAR DENIS POULET

ARAQ
Association des responsables aquatiques du Québec

Le panel d'ouverture portait sur la créativité dans le monde aquatique. Les panélistes étaient, dans l'ordre habituel, Éric Leuenberger (Brossard), Marie-Hélène Fiset (Drummondville), Marc-André Mouton (Valcartier) et Mauricio Garzon (Montréal).

Photo : Raymond Lavergne

La présidente Lucie Roy a présenté son rapport annuel, soulignant notamment la publication du Guide de conception et de modernisation des lieux de baignade *ainsi que l'instauration de la Bourse ARAQ-Innovation.*

Photo : Raymond Lavergne

Le Colloque bisannuel de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) avait lieu pour la première fois en même temps et au même endroit que la CALM, ce qui a permis aux délégués des deux organisations de participer à plusieurs activités communes, principalement le 1er Salon de l'innovation du loisir public, les conférences d'ouverture et de clôture, et plusieurs ateliers.

« Le Colloque bisannuel de l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) avait lieu pour la première fois en même temps et au même endroit que la CALM. »

▲ *Les lauréats des « Vagues » pour des projets novateurs ont été le **Réseau aquatique Drummonville**, vague d'or (représentée par Karine Labonté, au centre) pour le projet de la Route bleue, **Port-Cartier**, vague d'argent (Diane Roux, à droite) pour le camp Jeune sauveteur, et le **Centre aquatique de Chambly**, vague de bronze (Stéphanie Proulx, à gauche) pour le programme de formation Développement Leader aquatique. Sur la deuxième rangée, les présentatrices des trophées, soit la présidente Lucie Roy, Marie Duhamel (Saint-Hyacinthe) et Danie Jutras (directrice, région Sud).*

Photo : Raymond Lavergne

L'ARAQ avait néanmoins son propre programme, assorti de son assemblée générale annuelle. Les moments forts ont été la visite du Réseau aquatique de Drummondville, le panel d'ouverture animé par Marcel Bouchard, l'atelier sur la vision concertée de l'univers aquatique et la remise des « Vagues » 2017.

▲ *Marcel Bouchard, l'animateur du panel d'ouverture, entouré de Danie Jutras, directrice, région Sud et de la présidente de l'ARAQ, Lucie Roy.*

Photo : Raymond Lavergne

La « vision concertée de l'univers aquatique » est une initiative qui associe huit acteurs majeurs du monde aquatique dans le but de tracer un portrait complet de la pratique sportive aquatique au Québec.

◀ *Photo : Raymond Lavergne*

LOISIR ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL : EST-CE TROP ?

PAR ANDRÉ THIBAULT,
PROFESSEUR ÉMÉRITE

« …le développement social et le loisir partagent le même but ultime : le mieux-être et la qualité de vie des personnes et de la collectivité. »

UN MALAISE PERSISTANT

Depuis quelques années, un malaise persistant s'exprime chez certains professionnels en loisir devant l'engagement de plus en plus large des municipalités dans le champ du développement social. Faut-il rappeler que la mise en œuvre de politiques sociales (familles, aînés, saines habitudes de vie, etc.) et le soutien aux organisations de services à la communauté et aux personnes en difficulté (groupes communautaires) sont généralement confiés aux services de loisir, augmentant de ce fait le nombre de leurs interlocuteurs et leur territoire d'action ?

Sur le terrain, il est fréquent de constater que les notions, les politiques et les plans d'action en développement social, en vie communautaire, en lutte aux inégalités et à la pauvreté, les approches d'intervention auprès des aînés ou des familles se bousculent, se déploient plus ou moins en silos et se confondent. Effet non négligeable : de multiples réunions où se retrouvent les mêmes personnes. Une clarification s'impose, si ce n'est une hiérarchisation, des politiques et des champs d'action municipaux.

Quelques questions surgissent plus fréquemment que d'autres. L'élargissement des champs d'action et des compétences a-t-il des limites ? Le développement du loisir sous toutes ses formes risque-t-il d'être compromis parce que moins prioritaire ou moins « sérieux » ?

Il serait ambitieux de vouloir répondre précisément à ces questions et démêler toute la confusion en un seul article. Toutefois, il est possible de trouver des références et d'esquisser une toile de fond qui aideront à cadrer un univers en mutation et souvent différent d'une municipalité à l'autre.

Dès le départ, reconnaissons une parenté entre le développement social et le loisir. Tous deux partagent le même but ultime : le mieux-être et la qualité de vie des personnes et de la collectivité.

À l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on parle de la poursuite de la santé, définie plutôt comme qualité de vie que comme son absence. Pour mieux comprendre le sens, le rôle propre et la complémentarité de l'action municipale en développement du mieux-être, et poser l'action des services de loisir et vie communautaire sur des bases solides, cet article propose un retour aux sources. Il s'agit essentiellement d'un examen des notions et des champs d'action en recherche de santé et de leur rapport avec les compétences municipales propres et partagées, ainsi qu'avec le sens du loisir public, celui qui puise aux taxes et vise des bénéfices collectifs.

UNE DÉFINITION LARGE DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Pour l'OMS, la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité[1]. Dès lors, la poursuite de la santé ne saurait se confiner au traitement des maladies et à la lutte aux iniquités sociales ; c'est en fait le développement social.

Plus concrètement, l'OMS définit la santé comme la capacité physique, psychique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer, d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie.

Pour une communauté, la santé se définit sensiblement de la même façon. Selon l'Institut national de santé publique (INSPQ), le développement des communautés (DC) est « un processus de coopération volontaire, d'entraide, de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et communautaire[2] ».

On comprend ainsi que la santé implique des fonctions de participation sociale citoyenne et d'empowerment des personnes et des communautés appuyées sur un sentiment d'appartenance et de confiance en soi et une conscience des aspirations et des enjeux communs. Ces caractéristiques se retrouvent dans les missions et orientations des multiples associations et lieux de participation et de prise en charge dans le système de loisir public du Québec.

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec[3], « la bonne santé dépend d'une multitude de facteurs. (…)

L'environnement social et l'environnement physique dans lesquels nous évoluons jouent un rôle que nous avons souvent tendance à sous-estimer dans notre santé sociale et physique[4] ».

Cette notion universelle empêche de dissocier les dimensions physique et sociale de la santé. Ainsi, les saines habitudes de vie ne sauraient se résumer à l'activité physique et à la saine alimentation.

DEUX CHANTIERS COMPLÉMENTAIRES : DÉVELOPPEMENT ET CORRECTIONS

Cette définition large de la santé permet d'affirmer que la poursuite de ce qu'on

[1] *Organisation mondiale de la santé (2014),* Constitution de l'Organisation mondiale de la santé *(adoptée par la Conférence internationale de la Santé, tenue à New York du 19 juin au 22 juillet 1946, signée par les représentants. de 61 États le 22 juillet 1946 (Actes off. OMS, 2, 100, p. 1 ; http://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd48/basic-documents-48th-edition-fr.pdf#page=7, consulté le 19 octobre 2017.*

[2] *Bourque, D. et Favreau, L. (2003), « Le développement des communautés et la santé publique au Québec »,* Service social, *50 (1), p. 298.*

[3] *On nomme souvent ces facteurs « les déterminants de la santé ».*

[4] *Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007),* La santé, autrement dit… Pour espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé *; http ;//publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2006/06-245-02.pdf*

« Plusieurs municipalités ont administré des programmes dits de "bien-être social" pendant un certain temps et certaines le font encore. »

CHANTIERS COMPLÉMENTAIRES

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Développement des conditions favorables à la satisfaction des aspirations et des désirs des personnes et des collectivités.

ACTIONS DE CORRECTION

Mise en œuvre d'actions de correction des « maladies » sociales et physiques qui excluent ou marginalisent des personnes et appauvrissent des collectivités.

appelle le bien-être, la qualité de vie ou le développement social s'articule en deux volets ou deux chantiers : le développement, qui construit des environnements et des cadres de vie favorables, et les corrections, qui luttent contre les iniquités, les déficiences et les maux physiques et sociaux.

Ces chantiers sont complémentaires : l'action sociale ne peut se limiter à l'un ou à l'autre, même si, actuellement, les carences alimentent les politiques et les programmes plus que les désirs. Cette tendance n'est pas sans danger. Il est clair que négliger la prévention au profit des soins, c'est onéreux sur les plans social et financier, c'est reléguer le bien-être des personnes à l'arrière-scène, c'est négliger de travailler en amont et de créer les conditions favorables à la qualité de vie, but ultime des services publics.

RÔLE ET COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS

Quels sont le rôle et les compétences de la municipalité dans ces deux chantiers d'action sociale ? Quelle contribution le loisir apporte-t-il ?

« Le rôle des villes prend de plus en plus d'importance. Celles-ci deviennent des lieux de décision et d'intervention au cœur des préoccupations citoyennes concernant la qualité de vie. Elles sont fortement interpellées pour agir directement, ou pour coordonner l'action, sur les conditions et le cadre de vie des personnes qui habitent leur territoire.[5] »

Il s'agit alors de savoir ce qui relève de la mission et des compétences propres et partagées de la municipalité, car la municipalité ne possède pas tous les leviers.

À plusieurs égards, les municipalités sont présentes dans le champ social depuis longtemps. En loisir, depuis plus de 50 ans. Plusieurs d'entre elles ont même administré des programmes dits de « bien-être social » pendant un certain temps et certaines le font encore. La consultation publique, la police communautaire, le soutien aux groupes associatifs sociaux ou économiques font partie des pratiques municipales depuis de nombreuses années. Bref, les municipalités se sont toujours intéressées à la qualité de vie de leurs citoyens.

[5] *Ville de Montréal (2017),* Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! », *p. 7 ; http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/politique_de_developpement_social_lr.pdf.*

Le cadre légal

Bien que les choix politiques de s'attaquer à tel ou tel problème restent variables d'une municipalité à l'autre, dans tous les cas la municipalité agit dans le cadre de compétences définies dans la *Loi québécoise sur les compétences municipales*:

« La municipalité assume des responsabilités en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'habitation, de voirie, de développement communautaire et culturel, de loisirs, de transport en commun en milieu urbain, d'assainissement des eaux usées. La nature, l'étendue et l'exercice des responsabilités de la municipalité varient selon les valeurs, les besoins et les moyens qui la caractérisent[6]. »

La Loi précise (art. 85) que « En outre des pouvoirs réglementaires prévus à la présente loi, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population[7] ». À l'article 91, elle précise que « toute municipalité locale peut accorder une aide en assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin[8] ».

Comme pour insister, depuis la réforme et les fusions municipales du début des années 2000, le Gouvernement a inscrit, dans la charte de chacune des grandes villes, l'obligation de produire un plan de développement social. Plus récemment, dans la foulée du dernier pacte fiscal intervenu entre les municipalités et le Gouvernement du Québec, et par suite de l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Conseils locaux de développement (CLD), il n'est pas rare que les problématiques de développement social atterrissent dans les MRC et les municipalités. Bref, l'action municipale dans le champ social est dorénavant incontournable.

Ce mouvement s'est accentué et concrétisé depuis plus d'une dizaine d'années par l'adoption de politiques populationnelles: famille, aînés, enfants, saines habitudes de vie, etc.

Tous ces virages ont obligé les services de loisir à adopter une approche plus populationnelle que l'approche traditionnelle par activités. Le loisir public est devenu un moyen pour viser et atteindre la qualité de vie plutôt qu'une simple offre d'activités dans des champs cloisonnés (sport, plein air, culture).

Un rôle reconnu

Depuis 1991 au Québec, les grandes politiques de santé publique reconnaissent les municipalités comme intervenantes dans ce domaine. L'OMS les reconnaît aussi comme des leviers essentiels pour procurer un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie, pour agir efficacement sur ce que l'on appelle les « déterminants sociaux de la santé ».

« Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie[9]. »

Les municipalités sont des actrices privilégiées dans le volet développement du « développement social », différent des secteurs de la santé et des services sociaux et des multiples groupes ou organisations communautaires plus occupés à la résolution des iniquités et des carences sociales et physiques.

Champs de compétences

Un examen plus précis des déterminants sociaux de la santé permet de dresser la liste des champs dans lesquels les

« Depuis 1991 au Québec, les grandes politiques de santé publique reconnaissent les municipalités comme intervenantes dans ce domaine. »

[6] *https://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/instances-municipales/paliers-municipaux/; consulté le 19 octobre 2017.*

[7] Loi sur les compétences municipales, *chapitre C-47.1; http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-47.1.*

[8] Ibid.

[9] *Organisation mondiale de la santé (OMS), http://www.who.int/social_determinants/fr/, consulté le 19 octobre 2017.*

CHAMPS D'ACTION DE LA POLITIQUE MONTRÉALAISE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aménager la ville et les quartiers à l'échelle humaine

▼

Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble

▼

Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

▼

S'engager dans un partenariat social et économique

« L'habitation et le logement social font partie des champs d'action de la politique montréalaise en développement social. »

municipalités québécoises ont des compétences[10].

- Cohésion sociale et capital social
- Soutien social et réseaux sociaux (structure, fréquence, réciprocité,durée. etc.)
- Conditions matérielles (espaces verts, espaces de loisir, espaces publics, sécurité des rues, sécurité et salubrité des bâtiments, offre d'aliments frais. etc.)
- Sécurité dans le quartier (criminalité)
- Gouvernance locale et politiques publiques locales
- Réseaux associatifs et de loisirs (ressources, accessibilité, participation)
- Caractéristiques environnementales (qualité de l'air, de l'eau, des sols, etc.)

Champs d'action de la politique montréalaise en développement social
De plus, les municipalités exercent déjà des compétences en aménagement urbain et rural, correspondant aux déterminants suivants :

- Habitation, logement social
- Lieux de loisir
- Établissements publics (construction et emplacement des écoles, des centres d'accueil, etc.)
- Espaces publics
- Moyens et infrastructures de transport
- Moyens et infrastructures de communication

Dans ce contexte, l'action municipale en développement social passe par le loisir (culture, sport, activité physique, plein air, bénévolat et vie communautaire), l'urbanisme, la sécurité et l'aménagement.

LE LOISIR FER-DE-LANCE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL « POSITIF »

Lieu de réalisation autonome et volontaire des choix personnels des plaisirs et satisfactions que la personne attend de la vie, le loisir public, sous toutes les formes de services offerts et d'expériences vécues, est un puissant acteur du volet de développement des conditions favorables à un cadre de vie de qualité.

Vécu comme une expérience personnelle et sociale dont l'activité n'est qu'une dimension, le loisir est, de toute évidence, un lieu d'intégration sociale, de création de liens et de développement du sentiment d'appartenance du voisinage à la nation.

Le loisir public au niveau municipal mobilise des centaines de milliers de bénévoles, repose sur une panoplie d'associations citoyennes et de clubs qui témoignent de la prise en charge et de l'empowerment des collectivités.

Et à plusieurs égards, en partenariat avec d'autres services publics, des associations et des groupes communautaires, le loisir public participe à la résolution de problèmes sociaux.

Le déploiement d'aménagements (parcs, pistes, espaces publics) et d'infrastructures (arénas, gymnases, piscines, plateaux sportifs), la mise en œuvre de programmes d'activités et d'événements, et le soutien à la vie associative, au bénévolat et à la participation qui caractérisent l'offre de service en loisir permettent d'agir véritablement sur divers déterminants de la qualité de vie. Ces interventions constituent une contribution active au développement social, et d'autant plus que cela se vit dans le plaisir.

En raison de la nature propre du loisir, le loisir public s'appuie sur les attentes et les aspirations plus que sur les carences, ou sur les besoins définis comme l'écart entre ce qui doit être et ce qui est. C'est en ce sens qu'il agit en développement plus qu'en correction.

[10] *http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000540/.*

LUTTE AUX CARENCES SOCIALES : L'OBLIGATOIRE PARTENARIAT

Si la municipalité a des compétences propres en matière de développement des conditions collectives de bien-être et de qualité de vie, elle ne peut non plus se fermer les yeux devant le malheur et l'iniquité dans sa population. Toutefois, elle ne peut agir seule en soins aux individus physiquement, socialement et économiquement en déficience, car elle ne possède pas les savoirs et les savoir-faire requis.

La municipalité doit reconnaître la compétence propre des institutions vouées à la résolution des problèmes de carences, comme les organisations de santé et de services sociaux, les institutions d'éducation et les multiples groupes dits « communautaires » soutenus par ces institutions ou le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)[11].

Toutefois, il faut convenir que ces deux dimensions du développement social sont souvent interreliées et ne peuvent se déployer en silos. Ainsi, une municipalité qui s'attaque à l'itinérance, à la malnutrition ou à la violence envers les aînés ne peut agir que dans ses champs de compétences, en complémentarité avec les autres institutions. Par exemple, une intervention policière à l'endroit d'un sans-abri psychiatrisé doit faire appel, en complémentarité, à des spécialistes non policiers. Quand des responsables de camps de jour font face à des enfants maltraités, ils doivent aussi faire appel à des ressources extérieures.

Dans ce chantier, la municipalité et son service de loisir sont instrumentaux. Ils deviennent des partenaires des autres institutions ou du réseau d'intervention, mais la municipalité n'a pas d'obligation de financement public à leur égard.

À ce titre, l'exemple de la Ville de Sherbrooke est inspirant. Le type de partenariat dans lequel elle s'est engagée en matière de développement des communautés matériellement et socialement pauvres montre les avantages et l'efficacité d'une réelle coopération (voir p. 36).

QUELQUES CLEFS DE CLARIFICATION ET DE DÉLIMITATION

Qui soutenir ?

Le questionnement énoncé au début de cet article porte notamment sur la nature et la portée du soutien aux divers groupes communautaires. Quels groupes soutenir ou ne pas soutenir ? Quelle logique devrait s'appliquer aux choix des organismes ?

Le premier principe, c'est la mission municipale propre. Ainsi, la municipalité reconnaît et, parfois, soutient les groupes et associations de loisir communautaires en tous genres qui mobilisent et responsabilisent le plus grand nombre de citoyens bénévoles (en accord avec les principes du développement social). La ville soutient ainsi ses citoyens qui s'associent pour améliorer la qualité de vie, par exemple pour permettre aux familles, aux aînés, aux immigrants, aux communautés culturelles et aux personnes handicapées de mieux vivre leur vie civique et de loisir.

Par ailleurs, les organisations sociales qui préviennent le suicide, aident les victimes d'agression, les chômeurs ou les locataires, ou font de l'éducation à l'économie agissent plus loin de la mission centrale des municipalités. Toutefois, la municipalité qui, par choix politique, entend agir dans ces domaines pourra reconnaître l'action complémentaire de ces organisations et la soutenir en partie dans le cadre d'un partenariat.

« Quand des responsables de camps de jour font face à des enfants maltraités, ils doivent aussi faire appel à des ressources extérieures. »

[11] *https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/, consulté le 22 octobre 2017.*

HIÉRARCHIE DES POLITIQUES

Vision et valeurs municipales ▶ **Politique de développement social** ▶

PLANS D'ACTION

- Loisir (culture, sport, activité physique, vie comunautaire, bénévolat)
- Lutte aux iniquités
- Famille, aînés, etc.
- Aménagement, transport et urbanisme social

> « Il est clair qu'une politique de développement social qui définit les orientations propres de la municipalité en matière de qualité de vie de ses citoyens devient une politique "parapluie"» qui oriente celles du loisir et de la lutte aux iniquités en partenariat. »

La Ville de Sherbrooke, dans certaines conditions, offre un tel soutien conjointement avec ses partenaires institutionnels.

Une hiérarchie des politiques

Dans la perspective qui vient d'être décrite, il est clair qu'une politique de développement social qui définit les orientations propres de la municipalité en matière de qualité de vie de ses citoyens devient une politique « parapluie » qui oriente celles du loisir et de la lutte aux iniquités en partenariat.

DÉFENDRE LE RÔLE « PRÉVENTIF » DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant les compétences et la mission de la municipalité, le développement social municipal ne saurait se limiter à la lutte aux iniquités. Il requiert la mise en place de conditions favorables à la santé et à la qualité de vie des personnes et des communautés, inspiré par un ensemble de valeurs axées sur l'accessibilité, l'équité et l'égalité. Quand la municipalité s'attaque aux problèmes sociaux, elle le fait généralement en partenariat avec les institutions et les groupes dont c'est la mission première et qui, généralement, bénéficient de leur propre financement.

Cette affirmation de la mission centrale municipale en « prévention » plus qu'en « correction » met l'accent sur le rôle de la municipalité à l'égard de ce déterminant de la santé que constitue le cadre de vie. Cette action est moins visible à court terme, mais combien efficace à moyen terme. L'occulter au nom de problèmes moussés ou privilégiés par l'opinion publique pourrait être considéré comme une déviation malheureuse.

Tout est en définitive affaire de choix politique. Là-dessus, les professionnels en loisir ont le devoir de conseiller le politique. Et ces professionnels doivent aussi savoir mesurer leur capacité à ajouter des mandats sans ajout de nouvelles ressources. Dire non pour incapacité, c'est aussi avoir une conscience éthique et sociale.

AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ DANS CE MAGAZINE !

Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
ltoupin@loisirpublic.qc.ca

TOROMONT
CIMCO
Gardien du froid
Fiabilité et économies. Deux de nos joueurs étoiles.
Contactez-nous
cimcorefrigeration.com
Montréal | 514 331-5360 • Drummondville | 819 471-9720 • Québec | 418 872-4025 • Alma | 418 662-2324

30 ANS
AQUAM
SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.
VOTRE PARTENAIRE
DE CONFIANCE
Depuis nos débuts, vous êtes au cœur de nos actions. Ensemble, nous avons fait évoluer le milieu aquatique.
INNOVER
Nous concevons des produits qui répondent aux besoins réels des utilisateurs et des gestionnaires d'installations aquatiques.
CONSEILLER
Nous vous informons et vous accompagnons à toutes les étapes de vos projets.
S'ENGAGER
Nous soutenons les organismes qui travaillent au développement des sports et à la prévention en milieu aquatique.
www.aquam.com | info@aquam.com | 1.800.935.4878

PLEINS FEUX
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL

PAR CLÉMENT BERGERON,
CONSEILLER EN
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
MUNICIPAL ET TERRITORIAL

Ce texte s'adresse aux élus municipaux et aux professionnels municipaux en loisir. Il présente une synthèse d'un cadre de référence en développement social municipal ainsi qu'un sommaire des aptitudes et prédispositions du monde municipal au développement social.

Pour en savoir plus long, nous vous référons au document intitulé *La municipalisation du développement social québécois*, présenté à la 18e Conférence annuelle du loisir municipal[1]. Vous y trouverez la contextualisation légale et historique du développement social municipal ainsi que les enjeux du développement social pour le milieu municipal en octobre 2017.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL ?

Afin de démystifier le développement social, dont les définitions sophistiquées entremêlent souvent des éléments de processus, de valeurs, de champs d'intervention et de concepts sans distinction, le cadre de référence que nous proposons aborde de façon ordonnée ses composantes principales. Cette approche s'inspire directement des travaux des acteurs intersectoriels en développement social de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) en 2009 ; ces acteurs étaient les MRC, les corporations de développement communautaire, les centres de santé et services sociaux, les commissions scolaires, les CLD et Emploi Québec.

[1] *Voir https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiRmMzZGYwVWtaYWM.*

La définition retenue pour les villes, municipalités et MRC se formule comme suit :

Le développement social municipal ou territorial (MRC) est une démarche qui vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens et citoyennes de tout âge et de toute condition, à favoriser le développement d'une communauté solidaire ainsi qu'à réduire les effets des inégalités sociales et économiques.

Cette définition reconnaît les limites d'action et de pouvoir du milieu municipal, lequel ne peut agir comme répartiteur de la richesse collective pour lutter directement contre les inégalités sociales et économiques, responsabilité qui relève des niveaux de gouvernement supérieurs. Par exemple, la municipalité ne peut agir sur le taux du salaire minimum, non plus que sur les prestations d'aide sociale. Le milieu municipal peut cependant agir directement pour réduire les effets des inégalités sociales et économiques dans l'environnement municipal et territorial.

Processus à privilégier

Voici les processus à privilégier en matière de développement social au niveau municipal, qui doivent être utilisés de manière complémentaire :

- Favoriser la participation citoyenne
- Favoriser et soutenir l'empowerment (gain de pouvoir)
- Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat
- Favoriser et soutenir le développement de la communauté
- Favoriser l'harmonisation des politiques municipales et publiques
- Lutter contre les effets des inégalités sociales et économiques

Valeurs à mettre de l'avant

- La justice sociale
- L'égalité entre les personnes
- L'engagement et la participation citoyenne
- Le développement durable

Champs d'intervention

- Les clientèles : famille, petite enfance (0-5 ans), enfants (6-11 ans), adolescents (12-17 ans), jeunes adultes (18-35 ans), femmes, hommes, personnes aînées, communautés culturelles, personnes handicapées
- Les territoires : quartier, ville, municipalité, supra-municipal, territorial (MRC), régional, provincial
- Les secteurs : communautaire, santé, municipal, emploi, éducation, économie sociale
- Les thématiques spécifiques : loisir et sport, culture, sécurité publique, aménagement du territoire, habitation et logement social, transport, environnement, organisation municipale, soutien aux organismes communautaires, sécurité alimentaire, participation citoyenne, égalité, communautés culturelles, services de garde, saines habitudes de vie, concept du vieillissement actif, solidarité et inclusion sociale, développement du capital social, réussite éducative et sociale des jeunes, aidants naturels, etc.

APTITUDES ET PRÉDISPOSITIONS DU MONDE MUNICIPAL AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social est intimement lié à l'action municipale en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le transport, le logement social, le sport, le loisir et la vie communautaire, la culture, la sécurité, l'économie, l'environnement, la vie démocratique. (ARUC-ISDC, UQO, mars 2009)

Le transport collectif, le logement social (HLM, OMH, COOP), l'aménagement du territoire, le loisir, le sport, la culture, la sécurité publique, l'environnement, la vie démocratique sont des sujets qui préoccupent les élus municipaux depuis plusieurs décennies. Or, ce sont des thématiques de développement social.

Depuis 40 ans, le monde municipal s'est approprié graduellement au cours des années plusieurs interventions locales en développement social sans que leurs actions soient identifiées sous

MOUVEMENT VÉLO SYMPATHIQUE

PROGRAMME DE CERTIFICATION pour les collectivités et les organisations

PRINTEMPS 2018

Déposez votre candidature avant le **30 mars 2018**

velosympathique.com

Vélo Québec

> « Les services de loisir, culture et vie communautaire ont graduellement développé leur pratique d'intervention municipale. »

cette étiquette. Notons par exemple la municipalisation du loisir qui s'est déployée depuis la fin des années 1960.

Les services de loisir, culture et vie communautaire ont graduellement développé leur pratique d'intervention municipale. Ils possèdent des savoir-faire et des savoir-être déjà adaptés sur mesure à la prochaine responsabilité d'intervention municipale en développement social. Ça fait partie de leur ADN.

- Participation citoyenne, vie associative et économie sociale : les services de loisir municipaux (SLM) transigent sur une base quotidienne avec le monde associatif local, supra-local et régional ; les associations sont des lieux de participation citoyenne par excellence et sont des petites et moyennes entreprises mettant en œuvre une offre de services à caractère social.
- Offre de services directs à la population et relation citoyenne, évaluation des services, écoute constante : les SLM exercent ces fonctions qui sont dans leur nature propre.
- Animation communautaire locale et création associative : les SLM ont favorisé depuis des générations l'émergence de nouvelles organisations associatives aptes à se prendre en main.
- Animation et concertation des acteurs en loisir, sport, culture et vie communautaire : les SLM assurent ou favorisent la concertation des institutions avec les organismes locaux, supra-locaux et régionaux.
- Les SLM assurent la mise sur pied et l'entretien de partenariats publics et privés avec les écoles, les églises, les petites et moyennes entreprises d'offre de services ou d'installations de loisir, sport, culture et vie communautaire.
- Les SLM assurent la gestion d'installations communautaires tels parcs, terrains sportifs, centres récréatifs, culturels et communautaires, bibliothèques, arénas, piscines et entrepôts.
- Les SLM concluent des ententes scolaires-municipales donnant accès à des installations et à des programmes d'activités.
- Les SLM élaborent et gèrent des politiques de reconnaissance des organismes du milieu : partenariat, services de soutien, aide financière, etc.
- Les SLM élaborent des politiques et plans directeurs de loisir, culture, sport, saines habitudes de vie, famille, aînés, enfants, etc.
- Les SLM offrent à la population des événements promotionnels de toutes sortes : salons d'information, expositions, conférences, spectacles, etc.
- Communications et information : les SLM assurent la promotion des services internes et externes existants sur le

territoire municipal et dans la région immédiate qui sont d'intérêt public.

- D'autres services municipaux assurent des services de soutien à l'action des SLM : direction générale, sécurité publique, urbanisme, communications, travaux publics, etc.
- Imputabilité politique : les SLM sont soumis tous les quatre ans à un exercice d'imputabilité politique en vertu des élections qui renouvellent le conseil municipal.

La décentralisation que le gouvernement du Québec a amorcée en 2015 va amener graduellement les villes et les municipalités, dont principalement les services de loisir municipaux, à acquérir de nouvelles connaissances (savoirs) spécifiques au développement social dans les secteurs du communautaire, de la santé, du scolaire, de l'emploi et de l'économie sociale. Notons que les savoirs sont plus rapides à acquérir que les savoir-être et les savoir-faire.

L'endroit privilégié d'informations stratégiques sera cependant la concertation locale et territoriale en développement social, où il est souhaitable que l'on retrouve les représentants des cinq secteurs précités conjointement avec le secteur municipal. Cette concertation locale devrait être initiée et pilotée par la ville, la municipalité ou la MRC, et axée sur la mise en commun des expertises, la complémentarité des ressources et plans d'action respectifs, le tout en fonction des besoins de la population locale. C'est ce que l'on appelle l'approche territoriale intégrée (ATI).

Toutes les fonctions qu'exercent actuellement les services de loisir municipaux sont exactement les mêmes qu'ils seront appelés à exercer en matière de développement social. La phase d'adaptation s'effectuera surtout dans le discours et le langage spécifique à s'approprier en développement social. Elle se caractérisera aussi par la connaissance des nombreuses thématiques concernées par le développement social.

Pour plus d'informations, contactez-nous : *clementbergeron@videotron.ca*

« Toutes les fonctions qu'exercent actuellement les services de loisir municipaux sont exactement les mêmes qu'ils seront appelés à exercer en matière de développement social. »

ENTRE LOISIR ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL : LE CAS DU REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VALLÉE

PAR JOCELYN GARNEAU

Réunion du Regroupement pour le développement social de la Vallée en vue de l'adoption du deuxième plan d'action.

Photo : CDC Vallée-du-Richelieu

> « À l'époque de la Rome antique, participation sociale (l'objectif du développement social) rimait avec loisir. »

Parlons quelque peu de développement social, cette créature qui semble vouloir s'attaquer d'un seul front à une masse gigantesque de problèmes sociaux. D'après les écrits d'Yves Vaillancourt, de Suzanne Tremblay et de Pierre-Julien Giasson[1], le développement social vise la mise en place de conditions pour que chaque citoyen puisse activement se prémunir de ses droits au travail, au repos, au loisir, à la santé, à l'éducation, notamment, et pour augmenter la participation sociale des individus. Il vise à faire passer les personnes d'un statut de simples consommateurs, dans une logique purement économique, à celui d'acteurs, d'initiateurs, et, pour faire un lien avec le dernier numéro d'*Agora Forum*, d'innovateurs et de créateurs. Il veut mettre en place les conditions nécessaires pour permettre à chaque individu de participer à la vie sociale de son milieu.

[1] *Tremblay, S., Tremblay, P.-A. et Tremblay, M. (2006).* Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale. *Presses de l'Université du Québec : Québec. Chapitres 1, 2 et 18.*

À quel moment le développement social s'est-il dissocié du loisir[2] ? Car, à une certaine époque, celle de la Rome antique précisément, la participation sociale, à travers les arts et la culture, était considérée comme la plus haute forme de loisir. Ainsi, c'est durant le *temps libre d'obligations* qu'un citoyen pouvait participer à la société. À cette époque, *participation sociale* (l'objectif du développement social) rimait avec *loisir.*

La société d'aujourd'hui est largement basée sur un principe différent : la consommation. Ce paradigme n'a pas manqué de changer la manière dont les individus vivent leur loisir la plupart du temps. Une partie importante du temps de loisir se passe à la maison, où les gens consomment, par exemple, les produits de leur téléviseur.

[2] *Bellefleur, M. (2002).* Le loisir contemporain, essai de philosophie sociale. *Presses de l'Université du Québec : Sainte-Foy. Introduction.*

Même le loisir public a pris ses distances de son rôle de catalyseur de participation sociale : ne faut-il pas adapter les parcs et aménager les rues pour la pratique libre dorénavant ?

Quelle est donc la place de la municipalité d'aujourd'hui, le premier acteur en loisir public au Québec, et de ses travailleurs en loisir dans le développement social de son milieu ?

UN EXEMPLE INSPIRANT AU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE

Si vous étiez présent à la Conférence annuelle du loisir municipal d'octobre dernier à Drummondville, vous avez peut-être pu assister à la présentation de Marie-Claude Durette, directrice générale de la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR). Si vous n'y étiez pas, sachez que l'objet de cet exposé était le Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV), une table de concertation intersectorielle et multiréseaux visant à soutenir la mobilisation des acteurs locaux et agir comme levier dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens des treize municipalités de la MRC Vallée-du-Richelieu[3].

De ces treize municipalités, neuf font partie de la Communauté urbaine de Montréal, six sont des petites collectivités de moins de 3000 habitants et quatre (presque cinq) sont des centres de population de petite envergure de 10 000 à 30 000 habitants, ce qui fait du RDSV une table de concertation qui doit composer avec des dynamiques rurales et urbaines à la fois.

Le RDSV s'est donné de vastes objectifs en développement social autour de cinq thèmes principaux : la mobilité sur le territoire, le droit et l'accès au logement, l'accès aux services, la réussite éducative et les communications et structures d'arrimage. Pour en arriver à formuler ses cinq cibles, le RDSV a formé un comité décisionnel de 19 sièges, occupés par des représentants de tous les horizons : organismes communautaires en petite enfance, jeunesse, aînés et personnes handicapées, sécurité alimentaire, développement du territoire, scolaire, santé publique, développement économique, milieu urbain et milieu rural, élus provinciaux et fédéraux, affaires, lutte contre la pauvreté, citoyens et, aussi, loisir et culture.

Après presque quatre ans de fonctionnement, le Regroupement a effectué une panoplie d'actions pour mettre en place de meilleures conditions de vie et de participation sociale partout sur le territoire. En mobilité, il a produit des études sur les besoins et le développement du transport collectif rural et a évalué la possibilité d'utiliser les places résiduelles dans les autobus scolaires des cégépiens pour permettre à la population de se déplacer plus librement. En accès aux services, il a mis sur pied un site de référence des services du territoire et effectué un inventaire des infrastructures de sport et de loisir. En droit au logement, il a réalisé un projet d'hébergement d'urgence et une campagne de sensibilisation au phénomène « pas dans ma cour » dont sont souvent victimes les projets de HLM. En réussite éducative, de nombreuses mesures permettent maintenant aux familles de mieux vivre avec la réalité des enfants qui fréquentent l'école. Finalement, en communication et structure d'arrimage, le RDSV a piloté une consultation citoyenne en vue d'élaborer un deuxième plan d'action qui s'amorcera en 2018.

Fort de ses réalisations, le Regroupement fait tout de même face à des défis. L'accès au financement demeure un obstacle majeur. Un autre obstacle parfois ressenti est la reconnaissance mutuelle de l'importance de chacun des partenaires

LE RDSV A FORMÉ UN COMITÉ DÉCISIONNEL DE 19 SIÈGES…

[3] *On peut télécharger cette présentation à https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiYUpDWHZmb25tQmc.*

Une conférence exploratoire a mené à l'élaboration du premier plan d'action. Photo : CDC Vallée-du-Richelieu

autour de la table de concertation, reconnaissance pas toujours facile à obtenir ni à maintenir.

LA CONTRIBUTION DU TRAVAILLEUR EN LOISIR AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Lors d'un entretien téléphonique, Marie-Claude Durette, directrice générale de la CDCVR, a fait état de quelques points qui pourraient servir de balises pour qui désire mettre sur pied une table de concertation en développement social dans son milieu. « L'important, dit-elle, c'est de ne pas partir de zéro. Il faut s'inspirer, voir ce qui se fait ailleurs en développement social. Il ne faut pas non plus hésiter à aller chercher une vision extérieure, à faire affaire avec des services professionnels, des firmes, pour appuyer la démarche. Aussi, une telle démarche de concertation ne peut être mise en place sans consulter le milieu. »

Mme Durette affirme que cette consultation est cruciale. Et des alliés importants pour connaître les besoins de la population sont les municipalités et leurs travailleurs en loisir. « Les municipalités sont interpellées dans toutes les étapes du processus. Elles ont quelqu'un au comité de coordination, certes, mais aussi, elles offrent beaucoup de soutien technique et logistique dans la réalisation de nos interventions et nos activités de consultation. Elles interviennent également beaucoup au niveau de la communication, car elles possèdent de bons outils pour rejoindre les citoyens. Et le service de loisir en est un. »

Dans la Vallée-du-Richelieu, les travailleurs en loisir des municipalités rurales et les services de loisir des villes contribuent au développement social de diverses manières : en aidant à l'organisation des processus de consultation, par exemple, ou en travaillant de plus en plus en partenariat avec les organismes communautaires pour tenir des événements de loisir ou d'éducation populaire. De plus, ils utilisent l'outil le plus puissant à leur disposition pour transformer leur milieu : le loisir, qui, au-delà d'une simple programmation d'activités (les loisirs), doit devenir « un outil de transformation sociale et d'éducation populaire, un catalyseur d'implication citoyenne, de sentiment d'appartenance et de participation sociale », selon les dires de Mme Durette. Développement social et loisir se trouveraient donc sur un cercle « vertueux » où le premier favorise l'accès au loisir tandis que le second met en œuvre des normes de participation sociale.

TROIS AVENUES À EXPLORER POUR LE LOISIR

L'exemple inspirant du RDSV aide à voir comment le loisir, avec le travailleur en loisir en son centre, peut contribuer au développement social. En guise de conclusion, voici trois avenues à explorer pour un loisir public réellement ouvert au développement social :

- L'offre de loisir doit transcender la simple offre d'activités de consommation pour devenir un outil de mise en place d'un « empowerment » collectif, d'une culture d'implication citoyenne et de participation sociale.
- Le travailleur en loisir doit chercher à nouer des partenariats avec les organismes communautaires du milieu et soutenir leurs actions.
- Le service de loisir doit mettre ses outils de communication et sa proximité avec la population au profit du développement social et de ses représentants sur le territoire.

L'AQLM ET L'ÉQUIPE D'AGORA FORUM VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES ET UNE ANNÉE 2018 REMPLIE D'AMOUR, DE SUCCÈS ET DE BONHEUR !

Défi Santé
Municipalités & familles

ENSEMBLE POUR DES FAMILLES EN SANTÉ

INSCRIVEZ GRATUITEMENT VOTRE MUNICIPALITÉ OU COMMUNAUTÉ LOCALE AU DÉFI SANTÉ.

PLUS DE 12 000 $ DE PRIX À GAGNER, dont 3 accompagnements à la réalisation d'un circuit d'entraînement, offerts par ESKair aménagement.

MUNICIPALITES.DEFISANTE.CA

Une réalisation de **Capsana**, rendue possible grâce au soutien de :

Québec en forme
Québec
Impact santé+ — Une formation sur mesure en secourisme
ESKAIR Aménagement

L'INITIATIVE SHERBROOKOISE EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

UNE PRATIQUE INSPIRANTE

PAR ANDRÉ THIBAULT,
PROFESSEUR ÉMÉRITE

Les feux d'artifice de la Fête du lac des Nations attirent une grosse foule.

Photo : Fête du lac des Nations – Jocelyn Riendeau

La Ville de Sherbrooke et ses partenaires de la santé, de l'éducation et du milieu communautaire ont formalisé, en mai 2017, un cadre de collaboration inspirant en développement des communautés : l'Initiative sherbrookoise en développement des communautés ou ISDC.

Animée par le thème « On se parle, on se comprend, on agit ! », l'ISDC permet une véritable union entre toutes les parties concernées afin de répondre aux besoins exprimés par les communautés sherbrookoises. Cette union se traduit par la mise en commun des forces, des leviers et des ressources, ainsi que par la levée des barrières administratives, pérennisant les diverses mesures de soutien aux milieux ainsi que la concertation entre les multiples partenaires.

Cette initiative peut aisément être considérée comme une pratique inspirante en matière de partenariat en développement social et communautaire, car elle va au-delà des protocoles habituels trop vagues ou trop complexes, est structurante et outrepasse en quelque sorte les relations de plus en plus commerciales qui s'installent entre la ville et les autres institutions, notamment les commissions scolaires. Selon le modèle sherbrookois, les partenaires instituent une structure permanente de collaboration qui mobilise tous les niveaux de l'échelle décisionnelle (du maire et des présidents jusqu'aux animateurs) et créent des pools financiers pour soutenir les initiatives des communautés via des tables locales. Ils partagent et évaluent les analyses de besoins et les analyses stratégiques permettant d'orienter les soutiens à accorder aux tables locales et les programmes venus de l'extérieur.

Ce consortium social établit aussi avec le milieu associatif « communautaire » et du loisir une coopération qui dépasse la relation subventionneur-subventionné dans un mouvement qui va plus du bas vers le haut que l'inverse.

L'ISDC n'est pas née d'une baguette magique, mais d'un cheminement et d'une culture bien implantée de concertation et de coopération interinstitutionnelle entre les acteurs municipaux, de la santé et de l'éducation. On est loin du simple prêt ou location de locaux, on en est plus à l'affirmation d'une coresponsabilité dans le service public et le développement social et communautaire. Or, c'est une culture qu'il faut bien comprendre pour pouvoir s'en inspirer.

RECONNAISSANCE DE L'INTERDÉPENDANCE DES ACTEURS ET CRÉATION D'UN LIEU COMMUN

Les villes ont un champ propre de compétences en développement social qui leur permet de développer le cadre de vie de leurs citoyens dans des champs d'intervention traditionnellement reconnus comme l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, le loisir, la sécurité, le transport, le sport, la culture et la vie communautaire.

Voulant limiter son action propre à ses champs de compétences usuels, tout en reconnaissant les besoins sociaux auxquels il faut répondre pour atteindre une qualité de vie, la Ville de Sherbrooke a reconnu il y a déjà près de 10 ans, au moment d'adopter une politique de développement social, que « le développement social et communautaire est une responsabilité partagée entre les différents acteurs de la communauté tels que la Ville, les autres paliers gouvernementaux, le milieu institutionnel, les organismes paramunicipaux, les organismes communautaires et les citoyens[1]. » Mais il fallait aussi que ces partenaires se reconnaissent une coresponsabilité en matière de développement des communautés.

Après avoir adopté, au cours des dernières années, une orientation structurante de services de proximité et de développement des communautés qui constitue une grande part de son action en matière d'action sociale et de développement de son offre en loisir,

[1] *Ville de Sherbrooke (2008),* Politique de développement social et communautaire, *p. 12.*

La promenade du lac des Nations est un équipement communautaire et touristique très fréquentée et appréciée à Sherbrooke.

Photo : Ville de Sherbrooke

la Ville de Sherbrooke a structuré et rendu explicite son partenariat avec les institutions sociales et les organisations citoyennes intégrées à l'ISDC.

« L'ISDC mise sur la complémentarité des ressources, des expertises et des actions afin de réduire le travail en silos et de créer une véritable synergie entre les partenaires. S'inspirant des meilleures pratiques de concertation, elle améliore l'efficacité et l'efficience de son réseau[2]. »

L'ISDC est une initiative de la Ville de Sherbrooke, de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) et de ce qui est aujourd'hui le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie — Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie — CHUS). S'est ajoutée la Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke.

Après une période pilote de trois ans dont l'évaluation a été concluante, les partenaires de l'ISDC ont convenu, en mai 2017, d'un protocole multipartite, ce qui formalisait leur action commune pour garantir et mutualiser, en quelque sorte, une vision à long terme du développement collectif. Cette vision porte sur les fondements et les grandes orientations des partenaires en développement des communautés à Sherbrooke, le positionnement des partenaires, un modèle de gouvernance et des stratégies de déploiement et d'évaluation.

« Cette approche se veut proactive en regard des besoins des communautés locales et en soutien aux associations et organismes communautaires. Afin de maximiser les retombées de ces efforts, la Ville juge essentielle la création d'une synergie avec d'autres organisations ainsi qu'avec le milieu économique. Le travail en partenariat est donc privilégié dans le but de développer un modèle de soutien au DC qui est pertinent, efficient et cohérent [3].

CONCRÈTEMENT, QUE FAIT L'ISDC ?

L'ISDC souhaite arrimer les pratiques et les concertations afin d'avoir un effet structurant en DC à Sherbrooke. Plus particulièrement, elle vise à :

- Soutenir les tables de quartier qui interviennent dans les différents quartiers en proposant un modèle de soutien souple et adapté réunissant différents bailleurs de fonds ;
- Proposer un modèle de gestion souple, propice à favoriser l'équité territoriale entre les quartiers, dont ceux dévitalisés ;
- Générer une synergie de partenariat et de transfert d'expertise entre les tables de concertation et les divers partenaires ;
- Soutenir les milieux en facilitant les liens entre les tables de concertation thématiques ou sectorielles.

COMMENT FONCTIONNE L'ISDC ?

L'ISDC a une structure de gouvernance à trois niveaux, ce que, somme toute, l'on retrouve dans la plupart des organisations.

Composé des directions générales des membres de l'ISDC, le comité stratégique a pour mandat de mobiliser les partenaires, de développer une réflexion stratégique sur l'arrimage et la cohésion des partenaires, et de veiller au financement de l'ISDC.

Comité stratégique
Directions générales des partenaires
Coordination par la structure locale des Villes et villages en santé
Comité de pilotage
Directions engagées des partenaires
Coordination par la structure locale de Villes et villages en santé
Comité de partenaires
Intervenants d'institutions et personnes sur la ligne d'action
Coordonné et animé par la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC), fiduciaire des fonds communs.
Tables de quartier
Groupes communautaires, de loisir et autres acteurs locaux

Il y a ensuite un comité de pilotage qui regroupe les directions concernées chez les partenaires, dont la direction du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke, et qui est responsable de l'application du protocole « cadre de référence », de la supervision, de l'évaluation des procédures administratives et des analyses stratégiques.

La mise en œuvre et l'administration de l'ISDC ont été confiées à un fiduciaire administratif, la Corporation de développement communautaire (CDC), et la gouvernance à Sherbrooke Ville en santé. Le cœur de l'action est défini par le comité des partenaires dont le mandat consiste à :

- Dresser un « bilan et perspectives » annuel en matière de DC et en communiquer les résultats au comité de pilotage ;
- Mettre en œuvre le forum annuel des partenaires ;
- Partager les bons coups ;

[2] *Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC),* « On se parle, on se comprend, on agit ! » — Développement des communautés et soutien aux milieux, Cadre de référence, de collaboration et d'action *(2017), p.10.*

[3] Idem, *p. 8.*

- Favoriser une cohérence des interventions ;
- Conjointement avec le fiduciaire, coordonner le bassin de ressources : sélection, embauche, définition des mandats, soutien professionnel, logistique, administration, etc.
- En collaboration avec le fiduciaire, coordonner et soutenir les agents de développement : liaison, formations, rencontres, mentorat, etc.

Sur le plan local, les partenaires ont choisi de prioriser le soutien aux tables de quartier comme levier de la prise en charge collective des enjeux vécus dans les différentes communautés.

Les partenaires de l'ISDC souscrivent à la définition des tables de quartier de la Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ). Selon cette définition, ce sont « des instances locales de concertation intersectorielle et multiréseaux. Elles ont pour mandat de réunir l'ensemble des acteurs du quartier (communautaires, institutionnels, politiques, privés et les citoyens) sur des questions de développement social et de lutte contre la pauvreté. Ensemble, ces acteurs établissent le portrait du quartier et déterminent des priorités d'action dans l'objectif d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales. Les tables de quartier placent les citoyens au cœur de leur démarche et mobilisent le quartier afin d'œuvrer au développement du milieu. » (CMTQ, 2016, p. 2)[4]

La gouvernance de l'ISDC est assurée par Sherbrooke Ville en santé (SVS), antenne locale du Réseau québécois des Villes et Villages en Santé. Organisme de concertation créé par la Ville de Sherbrooke en 1988, SVS a pour président d'office le maire, qui assure des liens constants entre cet organisme et la Ville. Le conseil d'administration de SVS regroupe les dirigeants de 16 organisations des secteurs municipal, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des affaires et de l'économie.

[4] Idem, *p. 27.*

[5] Idem, *p. 25.*

FINANCEMENT COLLABORATIF

Habituellement, en concertation municipale-scolaire, on s'envoie des factures, mais ici, dans le cadre de l'ISDC, les partenaires mettent plutôt en commun des sommes qu'autrement ils auraient dépensées en silos. Ils arriment leurs contributions afin d'assurer un soutien minimal aux tables locales tout en respectant l'autonomie décisionnelle et budgétaire de chacun. Le fiduciaire administratif est la Corporation de développement communautaire (CDC).

Le protocole stipule que :
« L'enveloppe budgétaire disponible sera confirmée annuellement par les partenaires et sera constituée des contributions de chacun ainsi que des résultats des efforts de diversification du financement menés par le comité stratégique. L'ISDC devra se doter de mécanismes de pérennisation de son financement au cours de ses premières années[5]. »

LA PLACE DU LOISIR À MIEUX AFFIRMER

A priori, il semble que le champ du loisir ait été formellement relégué dans l'ombre des initiatives principales orientées vers les communautés les moins favorisées matériellement et socialement. Pourtant, en matière de développement des communautés fondé sur la participation sociale, le capital social et la solidarité, le loisir public a démontré sa capacité à créer un cadre favorable et, parfois, à servir de vecteur à l'inclusion. Voilà pourquoi la Ville de Sherbrooke révise actuellement ses modes d'intervention et de déploiement de services en loisir selon les principes et processus du développement des communautés, essentiellement la participation, l'empowerment et la prise en compte des caractéristiques des communautés et des personnes qui les habitent. Bref, l'approche mur à mur fondée sur l'offre est remplacée progressivement.

Si les organismes communautaires sont largement reconnus et présents dans les instances de l'ISDC via la Corporation de développement communautaire, les organismes et associations de loisir, lieux importants de participation sociale, n'ont une place qu'aux tables de quartier. Le virage en cours en loisir devrait modifier cette situation.

Par ailleurs, la Ville de Sherbrooke, dans la section de l'entente qui définit sa contribution à l'ISDC, place son service de loisir au cœur de l'action locale :

« La Ville dispose d'un Service des sports, de la culture et de la vie communautaire composé d'agents professionnels et de techniciens en loisirs dédiés au soutien aux organismes. Ils ont le mandat de s'assurer que l'approche de DC et la connaissance des communautés locales (comme territoire d'interventions) sont privilégiées dans le cadre de leurs interventions. À cet égard, les techniciens en loisir relevant de la Division des loisirs et de la vie communautaire sont déployés dans les arrondissements. Ils ont la responsabilité administrative de l'organisation des activités de loisir de proximité. »

Somme toute, il semble bien que le rôle du loisir dans le développement des communautés soit en croissance. À suivre !

PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN 2017

Assis (de gauche à droite)
M. Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir, au sport et à l'aide financière aux études, M. Michel Allen, président de SportsQuébec, Mme Manon Lanneville, présidente de l'Association québécoise du loisir municipal, M. Michel Beauregard, président du Conseil québécois du loisir, M. Réjean Parent, président du Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport

1ere rangée debout (de gauche à droite)
M. Marc Gosselin (Abitibi-Témiscamingue), Mme Sylvie Potvin (Laurentides), Mme Ariane Plourde (relève en loisir), Mme Michelle Picard (Lanaudière), M. Yvon Beaulieu (Montréal), Mme Chantal Leblanc (Outaouais), Mme Francine Cinq-Mars (Famille engagée), Élisabeth Rodrigue (Famille engagée), Mme Stéphanie Leblanc (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Mme Nicole Villeneuve (Capitale-Nationale), Mme Marie-France Bolduc (Chaudière-Appalaches), M. Robert Gingras (Montérégie), M. Serge Nadeau (Centre-du-Québec)

2e rangée debout (de gauche à droite)
M. Claude Girard (Nord-du-Québec), M. Desmond James Burman (Mauricie), M. Carl Dalbec (Laval), M. Yves Gilbert (national en loisir), M. Sylvain Rodrigue (Famille engagée), Mme Gaëtane Simard, représentante de la FADOQ- Région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava (Soutien organisme), M. Olivier Rodrigue (Famille engagée), Mme Lysa Bergeron (relève en sport), Mme Sarah Rodrigue (Famille engagée), M. Yves Lévesque (Bas-Saint-Laurent), M. Daniel De Angelis (national en sport), M. Michel Bissonnet, représentant de l'Arrondissement de Saint-Léonard - Ville de Montréal (Soutien municipalité), M. Michel De Champlain (Saguenay-Lac-Saint-Jean), M. Steve Beaudoin, représentant de l'Arrondissement de Saint-Léonard - Ville de Montréal (Soutien municipalité), Mme Sandra Jomphe (Côte-Nord), M. Jean-Pinard (Estrie)

FÉLICITATIONS AUX 28 LAURÉATES ET LAURÉATS !

La 25e édition du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin s'est tenue le 17 novembre dernier à l'hôtel du Parlement de l'Assemblée nationale. Un hommage a été rendu aux 26 lauréates et lauréats ainsi qu'à un organisme et à une municipalité qui se sont démarqués en participant au développement de leur communauté et en contribuant au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Un prix spécial 25e anniversaire a entre autres été décerné pour souligner l'engagement bénévole d'une famille dont plusieurs membres se sont impliqués d'une génération à l'autre.

Au Québec, près de 600 000 personnes réalisent annuellement des actions bénévoles en matière de loisir et de sport. Le prix Dollard-Morin, créé en 1992, rend hommage à des personnes et à des organisations qui se sont distinguées au sein de leur communauté par la qualité de leur engagement bénévole dans les domaines du loisir et du sport.

Cette remise de prix s'arrime parfaitement à la politique *Au Québec, on bouge !*, lancée par le Gouvernement du Québec au printemps dernier. Cette politique vise d'abord et avant tout à encourager la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population, et l'une de ses orientations concerne précisément la valorisation et la promotion du bénévolat dans ces domaines.

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est organisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, SPORTSQUÉBEC et l'Association québécoise du loisir municipal.

Pour plus d'information sur les lauréates et lauréats et leurs accomplissements, vous pouvez consulter le site Web du MEES, à l'adresse : http://www.education.gouv.qc.ca/references/concours-et-prix/prix-dollard-morin/

solutions innovantes
pour vos espaces extérieurs

Pour nous la créativité est le point de départ de tous vos projets!

ABC récréation

INNOVATION | DURABILITÉ | ENVIRONNEMENT

1-877-571-4747

info@abcrecreation.com | www.abcrecreationqc.com

LES PRÉOCCUPATIONS PARENTALES CONCERNANT LE JEU ACTIF DES ENFANTS DE 3 À 12 ANS À L'EXTÉRIEUR

PAR DENIS POULET ET
ADÈLE ANTONIOLLI

Depuis ses débuts en 2013, le projet Espaces préconise le jeu libre et actif des enfants dans les espaces publics. Cette orientation repose sur le constat que les enfants d'aujourd'hui, rivés à leurs écrans, jouent activement et spontanément beaucoup moins que les enfants d'hier, et que les conséquences de l'inactivité sur leur santé et leur développement général sont alarmantes.

Mais si les éducateurs et les professionnels en loisir sont de plus en plus conscients de cette problématique, qu'en est-il des parents ? L'inactivité des enfants est également tributaire du sentiment d'insécurité de leurs parents à propos de leurs jeux spontanés et même de leurs déplacements. Or, quelle place la sécurité tient-elle réellement dans les préoccupations des parents ? Savent-ils que leur inquiétude peut être une entrave au développement de leurs enfants ?

Le titre du présent article reprend celui d'une étude effectuée par une équipe de recherche pilotée par Guylaine Chabot, professeure en science de la santé à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), en partenariat avec Kino-Québec, les organismes membres de la Table sur le mode de vie physiquement actif (dont l'AQLM), la Sépaq et le Réseau Parcs Québec[1].

Cette étude fournit des données précieuses à tous les intervenants qui, à l'instar du projet Espaces, militent pour que les enfants puissent jouer librement davantage en plein air. En voici un résumé, qui reprend des passages textuels du rapport final.

OBJECTIFS

- Identifier les préoccupations des parents québécois concernant le jeu actif des enfants de 3 à 12 ans à l'extérieur,

[1] *Université du Québec en Outaouais et Kino-Québec*, Les préoccupations parentales concernant le jeu actif des enfants de 3 à 12 ans à l'extérieur, *rapport rédigé par Guylaine Chabot, Ph. D. (UQO), et Maude Dionne, M. Sc. (UQTR), juillet 2017. Chercheure principale : Guylaine Chabot (UQO), cochercheurs : Michel Rousseau (UQTR) et Richard Larouche (Un. de Lethbridge), professionnelle de recherche : Maude Dionne. On peut consulter le rapport intégral à https://hydria-a.cogescient.ca/tmvpa/776e1ce1-64f3-4956-8063- 5729d126b8e4/Rapportfinal_VF2.pdf?h=94f2c208a2dea4bc7e126bcb00e337c0.*

et les facteurs qui influent sur ces préoccupations.

- Déterminer le degré de tolérance des parents à l'égard du jeu actif comportant un élément de risque.

MÉTHODOLOGIE

Volet quantitatif : à l'automne 2016, sondage en ligne auprès de 2179 parents répartis dans toutes les régions du Québec, 2142 questionnaires analysés.

Volet qualitatif : à l'hiver 2017, quatre groupes de discussion (Montréal, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Laurentides) totalisant 24 parents.

LES RÉPONDANTS ET LEURS ENFANTS

Ce sont majoritairement les mères qui ont participé à l'enquête (82 %). La principale langue parlée à la maison est le français (95 %) et les répondants sont de race blanche (94 %). La majorité des répondants sont mariés ou en union de fait (87 %), 8 % sont séparés ou divorcés et 4 % sont célibataires. La plupart d'entre eux ont un diplôme de niveau collégial ou universitaire (88 %) et occupent un emploi rémunéré (88 %). La moitié des répondants ont un salaire qui se situe entre 80 000 $ et 150 000 $.

Toutes les régions du Québec sont représentées. La majorité des répondants viennent de villes de plus de 30 000 habitants.

Les enfants des parents qui ont répondu sont majoritairement de sexe masculin (54 %). La majorité des enfants (84 %) fréquentent l'école primaire. Seuls 3 % ont un handicap physique ou intellectuel.

LIMITES DE L'ÉTUDE

Cette étude comporte quelques limites, mais il est important de souligner que c'est la première étude réalisée dans tout le Québec dans ce domaine. Malgré la longueur du sondage, l'utilisation d'un outil de mesure récent (2015), le fait qu'un sondage en fonction de l'âge ne reflète pas automatiquement le niveau de maturité de l'enfant et l'échantillon non représentatif de la population sur le plan socioéconomique, il faut souligner que ces données permettent de ressortir des constats et des recommandations pertinentes autant pour les parents que pour les décideurs.

PERCEPTION DU JEU

La plupart des parents croient que les enfants devraient être autorisés à s'engager dans un jeu qui permettrait de tester leurs limites à un certain moment de leur développement. L'âge auquel ils devraient y être autorisés dépend du type de jeu et du milieu.

La plupart des parents estiment que :

- Les enfants de moins de 2 ans peuvent jouer à des jeux salissants ;
- Dès l'âge de 4-5 ans, les enfants peuvent jouer à la chamaille et utiliser des objets libres à la maison, grimper aux arbres et se servir des équipements de terrain de jeux pour grimper ou sauter ;
- Se chamailler en milieu de garde/école est envisageable à partir de 6 à 7 ans ;
- Des activités telles que se promener dans le voisinage avec des amis et utiliser des outils à la maison sont appropriées vers 8-9 ans ;
- Se promener sans supervision dans le voisinage/école, conduire des véhicules non motorisés dans le voisinage sans supervision et utiliser des outils à l'école sont des activités qui devraient être autorisées vers 10-11 ans ;
- Il est important que leur enfant vive des expériences qui représentent un défi physique (95,3 %) et que le risque qu'elles comportent favorise la confiance en soi (82 %) ;
- Les avantages que procure à leur enfant le jeu actif l'emportent sur les risques de blessures mineures (87,9 %).

De plus, il ressort que :

- Un enfant ne devrait jamais grimper aux arbres (19,1 %) ou

61 %

des parents sont préoccupés par ce qu'ils ne peuvent pas contrôler et qui pourrait causer des blessures à leur enfant.

> « Dehors les enfants ont plus d'espace, ils sont plus capables de se satisfaire avec moins, un bâton ou roche va être suffisant. Plus il peut explorer, plus l'enfant est compétent. »

utiliser d'outils pour adulte (p. ex. scie, marteau) (18,3 %) ;

- Les enfants ne devraient pas être autorisés à jouer à des jeux de chamaille à la maison (13,0 %). Ce pourcentage grimpe à 45,9 % dans les autres milieux. Il en va de même pour l'utilisation des outils où 1,1 % des répondants jugent qu'ils ne devraient jamais être utilisés à la maison contre 31,5 % dans les milieux de garde et à l'école ;
- Les parents sont préoccupés par ce qu'ils ne peuvent pas contrôler et qui pourrait causer des blessures à leur enfant (61,0 %).

Les participants aux groupes de discussion perçoivent des obstacles au jeu actif à l'extérieur. Certains ont fait référence à une quête de performance scolaire qui favorise les activités à l'intérieur : *...perfectionnisme, on va vers ce qui est éducatif, les petits jeux intellectuels, des émissions éducatives, la société valorise plus ces choses-là, on les éduque très tôt pour les compétences qu'on veut développer.*

Le manque de temps est aussi perçu comme une barrière au jeu dehors : *Les parents sont dans une réalité qui leur donne de l'anxiété et du stress et l'enfant est plongé dans des horaires de parents stressants et pas adaptés.*

Plusieurs observent cependant que la dynamique de jeu est plus détendue et souvent plus « décomplexée » à l'extérieur. La discipline est moins présente et l'enfant joue plus librement avec ce qu'il trouve dans son environnement : *Dehors les enfants ont plus d'espace, ils sont plus capables de se satisfaire avec moins, un bâton ou un bâton ou roche va être suffisant. Plus il peut explorer, plus l'enfant est compétent.*

PERCEPTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

C'est très partagé. Près du tiers des répondants n'ont pas une opinion bien définie en matière de sécurité. Près de la moitié considèrent que les enfants sont assujettis à trop de règles de sécurité. La majorité d'entre eux ont indiqué que le risque dans le jeu est bénéfique quant au développement des enfants.

- 44,5 % des parents estiment qu'il y a trop de règles de sécurité non nécessaires qui régissent le jeu des enfants au Québec.
- 40,1 % d'entre eux ne croient pas que l'assouplissement des règles de sécurité dans les écoles augmenterait le nombre d'accidents et de blessures sérieuses.
- 50,6 % pensent que l'assouplissement permettrait aux enfants de tester leurs limites et d'améliorer leur développement.
- 64,2 % estiment que les enfants doivent être exposés à des risques sur une base régulière afin de développer leurs compétences en gestion du risque.
- Il n'y a pas de différences par rapport aux règles imposées en fonction du sexe du parent.

Les parents reconnaissent l'importance d'établir des règles : *Il y a une confiance qui se bâtit. Quand il respecte les règles, il a droit à un peu plus.* Plusieurs d'entre eux ont indiqué qu'en général ils enseignent graduellement les règles de sécurité à respecter par des consignes courtes et claires, sans les envahir en *répétant sans cesse les mêmes consignes.*

Toutefois, plusieurs remettent en question la réglementation imposée dans les services de garde et à l'école : *Lois et règlements épouvantables ; Il y en a beaucoup, trop ; Ça pourrait être dosé ; Ça devient épuisant ; On ne les protège plus, on les emprisonne ; Ils ne peuvent plus bouger, plus expérimenter, pauvres enfants ; Je n'ai pas l'impression que ce sont des règles pour les enfants.* Ils associent cette situation aux demandes des assureurs et de parents surprotecteurs : *Surprotection pour éviter des poursuites ; On a peur d'avoir peur, et peur des incidences légales.* Certains mentionnent qu'il y a des *parents qui crient fort, crient chez la directrice et c'est ceux qui ne veulent pas. Ils disent : on va appeler les médias, on monte aux barricades, alors la directrice ne veut pas.*

Les nombreuses règles sont associées à une perte d'intérêt pour le jeu actif et libre à l'extérieur : *Si tu ne peux rien faire, oser, qu'est-ce qui est intéressant ?* Un parent ajoute : *Qu'on en soit rendu là comme société, c'est inquiétant. On va les empêcher de vivre des choses qu'on a vécues et ils ne pourront pas le transmettre parce qu'ils ne l'auront pas vécu.*

PRATIQUES DE JEU

Tout d'abord, il ressort que le jeu et les activités sont planifiés par un adulte, un club, une organisation et non par les enfants.

Nombre de jours, au cours des sept derniers jours, où les enfants ont participé à des activités organisées = 3,5 ; activités sportives = 2,5 ; autres (p. ex., cours d'art) = 1.

De façon générale, les enfants des répondants participent rarement à des jeux risqués. Cela dit :

- 11,6 % grimpent régulièrement aux arbres ;
- 25,5 % jouent régulièrement à des jeux de chamaille ;
- 32,6 % conduisent régulièrement un véhicule non motorisé avec des amis comme un vélo, une planche à roulettes ou une trottinette, sans supervision, et 22,3 % le font seuls ;
- 6,5 % utilisent régulièrement des outils sans supervision ;
- Chez les 8 à12 ans, 37,8 % des enfants se promènent rarement ou jamais seuls dans le voisinage ;
- Un enfant dont les parents ne craignent pas les accidents de la route ou les adultes mal intentionnés a 5,5 fois plus de chances de se promener dans le voisinage sans la supervision d'un adulte comparativement à un enfant dont les parents redoutent ces éventualités.

TOLÉRANCE AUX RISQUES

La tolérance parentale au risque relatif au jeu est fortement associée aux types de jeu dans lesquels les enfants vont s'engager.

Les chances que l'enfant participe à toutes formes de jeu libre sont significativement plus grandes chez les enfants de parents qui ne sont pas intolérants au risque.

- Globalement, les probabilités de jeu libre sont de 4 à 17 fois plus grandes pour les enfants de parents tolérants au risque comparativement aux enfants des parents non tolérants au risque.
- Dans l'ensemble, les comparaisons selon le sexe de l'enfant et son niveau de scolarité (préscolaire/primaire) suggèrent de faibles différences entre les répondants à propos de leur tolérance au risque dans le jeu des enfants. Les répondants sont légèrement plus tolérants au risque quand l'enfant est de sexe masculin. Cette différence est un peu plus marquée pour les enfants de 6 à 12 ans.

RECOMMANDATIONS DES PARENTS AUX DÉCIDEURS

Les groupes de discussion ont permis aux participants de formuler des recommandations aux parents, aux directions d'école et aux décideurs. Parmi les décideurs, on peut inclure les gestionnaires de parcs publics et les autorités municipales. Voici les recommandations s'adressant aux décideurs :

- Permettre un meilleur accès aux milieux naturels ;
- Favoriser les activités dans les parcs en fonction des quatre saisons, notamment en hiver ;
- Rendre les environnements propices au jeu libre et aux déplacements sécuritaires ;
- Considérer le potentiel de jeu des enfants et le transport actif dans les différents projets réalisés ;
- Multiplier les ruelles vertes pour encourager le jeu libre et l'autonomie des enfants en accordant le soutien nécessaire aux parents qui font face à l'opposition de citoyens qui priorisent le déplacement en véhicule ;
- Montrer plus d'ouverture à l'égard des initiatives innovantes qui favorisent le développement global des enfants.

« La tolérance parentale au risque relatif au jeu est fortement associée aux types de jeu dans lesquels les enfants vont s'engager. »

ON ASSISTE ACTUELLEMENT À UN CHANGEMENT DE CULTURE AU QUÉBEC AU REGARD DU JEU ACTIF ET LIBRE DES ENFANTS À L'EXTÉRIEUR.

QUELQUES RÉFLEXIONS ET OBSERVATIONS DES AUTEURS DE L'ÉTUDE

Changement de culture : On assiste actuellement à un changement de culture au Québec au regard du jeu actif et libre des enfants à l'extérieur. Les parents en sont progressivement imprégnés, mais ils n'évoluent pas tous au même rythme et n'ont pas tous les mêmes ressources. La tolérance au risque des parents est un facteur modifiable qui a des effets importants sur la quantité et la qualité de jeu libre auquel l'enfant est exposé.

Pédagogie par la nature : Les programmes de pédagogie par la nature se multiplient un peu partout sur la planète. Malgré leur popularité auprès des jeunes et de leur famille, ils tardent cependant à s'implanter au Québec. Ces programmes agissent globalement sur un ensemble de facteurs de développement et sur la santé des enfants au lieu de cibler des habitudes de vie de façon isolée, et ce, à peu de frais. Ils ont l'avantage d'intervenir tôt dans la vie des enfants.

Ce type d'intervention est idéal pour un travail de fond sur les préoccupations parentales. Les programmes de pédagogie par la nature offrent une piste de solution à l'orientation « Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient au niveau de développement des participants » inscrite à la politique ministérielle *Au Québec, on bouge !*

Marketing social : Le marketing social est un outil complémentaire qui peut contribuer au changement de culture lorsque les messages sont pertinents par rapport à la population ciblée. Cette étude met en exergue la nécessité de messages qui prônent un équilibre entre la sécurité des enfants, d'une part, et leur besoin et leur droit de relever des défis à leur portée dans leurs jeux à l'extérieur, d'autre part.

Nous suggérons également des messages qui mettent dans la balance les blessures mineures qui peuvent survenir à court terme et les problèmes de santé chroniques engendrés à long terme par la sédentarité. Il importe également d'encourager les parents à adopter une approche dosée dans l'actualisation du jeu libre, actif et risqué afin de ne pas soumettre l'enfant à une pression indue au nom de sa santé et de son développement.

Des messages positifs concernant les conditions météorologiques pluvieuses pourraient également contribuer à percevoir l'avantage de la pluie pour le jeu des enfants. Les expressions telles « Il ne fait pas beau » pour qualifier les conditions pluvieuses n'incitent peut-être pas les parents à laisser les enfants jouer dehors.

Le principe du Bullerby : Nous souhaitons rappeler un principe incontournable pour promouvoir le jeu libre à l'extérieur, celui du Bullerby (Kyttä, 2004) qui conjugue un environnement riche en matières libres et transportables, surtout naturelles, à une supervision qui permet aux enfants d'explorer et de tester leurs propres limites afin de leur permettre d'être ce qu'ils sont : des enfants.

UN AUTRE ARTICLE À CONSULTER

On peut consulter sur le même sujet un texte d'Émilie Belley Ranger publié par l'Observatoire québécois du loisir et intitulé *Les préoccupations parentales en tant qu'obstacles à la pratique de l'activité physique chez les enfants et adolescents* (Bulletin, vol. 14 no 7 : *https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/99992/5/F946203746_Bulletin_OQL_Perceptions_parentales_version_finale.pdf)*

En conclusion de cet article, l'auteure écrit : « Dans les espaces publics, il convient d'aménager des aires de jeu permettant aux enfants d'expérimenter des risques et des défis. Les enfants doivent apprendre à gérer certains risques eux-mêmes. C'est une part essentielle de la croissance et de la maturation, et le jeu doit être considéré comme un moyen privilégié de développement. Il devient alors essentiel de ne pas retirer le risque du jeu et de ne pas aseptiser le jeu. Une solution passe par le développement ou la modification des environnements bâtis visant à atténuer les préoccupations parentales liées à la sécurité de leurs enfants. »

LES ÉPANDAGES ROBERT

Depuis 1999

MANUFACTURIER DE FIBRE 100% CÈDRE

DIRECTEMENT DU FABRICANT
AUCUN INTERMÉDIAIRE

Spécialisés dans **l'épandage par soufflerie**, nous fabriquons une fibre de terrain de jeux 100% cèdre

Certifiée IPEMA et ASTM
Incluant ininflammabilité et accessibilité aux fauteuils roulants

Installation ultra rapide
Aucun contact au sol
Aucune contamination

Idéal pour
Grandes ou petites surfaces
Espaces difficiles d'accès

IPEMA CERTIFIED CAN CSA-Z614 · IPEMA CERTIFIED ASTM · IPEMA CERTIFIED ASTM F2075

438-320-0389

info@lesepandagesrobert.ca
www.lesepandagesrobert.ca

GVL GESTION VINCENT & LIMOGES inc.
Gestionnaires en loisirs et équipements

AES
Une division de GVL inc.
Déjà 20 ans!

Gestionnaires en loisirs et équipements

Gestion de camps de jour municipaux

3 options possibles :

- Projet clé en main
- Projet complémentaire aux activités de la ville
- Projet de gestion des ressources humaines et matérielles des camps

Gestion, entretien, surveillance et animation de Parcs nature

Entretien et déneigement de patinoires extérieures

Plus de 30 villes / municipalités parmi notre clientèle!

Location de jeux gonflables et organisation d'événements

1 877 678-6290 www.gvl-inc.om

LE PROGRAMME LIAISONS JEUNESSE

Présenté à la Conférence annuelle du loisir municipal 2017

Lieu

Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec

En résumé

Depuis 1993, le Programme d'intervention jeunesse de Charlesbourg est une priorité pour cet arrondissement de la Ville de Québec. Celui-ci en assure la mise en œuvre en le confiant aux corporations de loisir et à des organismes du milieu. À l'automne 2016, l'équipe communautaire de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire a amorcé une démarche de réflexion pour la refonte du programme, en collaboration avec les organismes partenaires. La réflexion a entraîné des changements significatifs : le programme a entre autres changé de nom (Liaisons jeunesse) et d'objectifs dans le but de redéployer les ressources pour mieux relever le défi du changement de la clientèle cible et des pratiques.

Objectif principal

- Création de différents liens pour offrir aux jeunes une approche d'intervention non répressive, éducative, orientée vers des notions de responsabilisation à la communauté.
- La prévention est au cœur des échanges et fait partie du quotidien des intervenants de secteur.

Rôle du loisir

- Le programme privilégie l'intervention par le loisir.
- L'intervenant jeunesse de secteur agit en première ligne pour mieux référer les jeunes vers les bonnes ressources.
- Coordination du programme sous la supervision de la technicienne en loisir Isabelle Bertrand.
- Protocole d'entente mis au point par Geneviève Martin, conseillère.

Le programme dans ses grandes lignes

- Équipe de plusieurs intervenants en action sur tout le territoire, toute l'année
- Table mensuelle d'échanges
- Formation pour actualiser les pratiques
- Activités variées (tournoi de skate, ligue de basketball, barbecue, etc.)
- Présence dans les quartiers pour maintenir un bon climat social et prévenir le vandalisme

Démarche réalisée

- Quatre volets : promotion, formation, intervention, infrastructure
- Choix d'un nouveau nom
- Création d'un logo
- Développement d'un protocole et d'outils de reddition de comptes

Promotion

- Réalisation d'une signature unique
- Réalisation de cartons promotionnels sur l'intervenant du secteur
- Article dans le bulletin municipal Ma ville
- Production d'une vidéo (à venir)

Formation

- Aux corporations mandatées (sur les interventions terrain)
- À tous les organismes jeunesse (sexualité, santé mentale)

Intervention

- 21 intervenants
- 1 roulotte d'intervention
- Décloisonnement sur tout le territoire
- Page Facebook de partage entre les intervenants
- Prévention par le loisir
- Lieux d'échange avec les jeunes de 5 à 17 ans
- Présence d'un consultant en intervention

Rôle des intervenants

- Orienter vers des ressources spécialisées
- Proposer et animer des activités
- Encadrer les jeunes qui se retrouvent dans les parcs et dans le quartier
- Se faire connaître en sensibilisant les jeunes à leur travail
- Établir une relation de confiance, d'aide et de soutien avec les jeunes
- Être à l'écoute des jeunes
- Faire de la sensibilisation et donner de l'information en matière de consommation de drogue et d'alcool, d'environnement et de réglementation
- Participer aux réunions et aux formations offertes par la Ville

Infrastructure

- Lors de rénovation ou de réaménagement de parcs et de bâtiments, informer les décideurs des besoins de la clientèle jeunesse
- Volet à développer dans les prochains mois avec l'équipe responsable des équipements

Partenariat

- Organismes jeunesse
- Roulotte d'intervention de 50 pieds qui sert de lieu de rassemblement une fois par semaine dans les parcs
- Service police jeunesse
- Table d'échange interarrondissement pour harmoniser les pratiques entre les divers arrondissements de la Ville (en développement)
- Arrondissement : coordonne les informations, les réunions, les formations, etc.
- Rencontres régulières aux trois semaines l'été et mensuelles en période hivernale

Retombées

- Réduction des méfaits
- Prévention des problématiques
- Création de liens
- Outils de reddition de comptes
- Nouveaux lieux de consommation identifiés et intervention ciblée
- Page Facebook
- Plus de liens entre les intervenants
- Intervention sur tout le territoire
- Plus grande présence de la Ville
- Meilleure communication avec le Service de police

Défis

- Intervention sur tout le territoire
- Évaluation du programme
- Intervention l'hiver
- Recrutement des intervenants

Référence

Présentation à la CALM 2017 :
https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiZlZvclFDUm5tV1E

Personnes-ressources

Geneviève Martin, 418-641-6401, poste 3543 ; Genevieve.martin@ville.quebec.qc.ca

Isabelle Bertrand. 418 641-6401, poste 3420 ; Isabelle.bertrand@ville.quebec.qc.ca

Préau

LE POLYDÔME
QUATRE SAISONS

UNE GLACE RÉFRIGÉRÉE DE DIMENSIONS LNH À L'ABRI DES INTEMPÉRIES

DU 15 NOVEMBRE AU 15 MARS
SANS INTERRUPTION

514 507 3600 | PREAU.CA

LE CARREFOUR INFORMATIONNEL ET SOCIAL

Présenté à la Conférence annuelle du loisir municipal 2017

Lieu

MRC de L'Assomption

En résumé

Le Carrefour informationnel et social de la MRC de L'Assomption est un service d'accueil et d'accompagnement mis sur pied en juin 2017 dont la mission est de venir en aide aux personnes vivant de multiples problématiques en les guidant vers différentes ressources dans le milieu. Il intervient en complément du Service 211, un service d'information et de référence par téléphone et sur le Web.

Contexte

- MRC de L'Assomption (6 municipalités) : Repentigny, L'Assomption, Charlemagne, L'Épiphanie, Saint-Sulpice, L'Épiphanie-Paroisse.
- Région : Lanaudière
- Population : 119 840 (2011)

Genèse

- Consultations menées en 2015 dans le cadre de l'élaboration d'une Politique de la famille et des aînés à Repentigny
- Constat : besoin manifeste d'information et d'accompagnement chez les aînés
- Projet d'implanter le service téléphonique 211
- Idée d'un lieu concret de service et d'accompagnement
- Initiative conjointe de la Ville de Repentigny, la MRC de L'Assomption et le Centre à Nous, en partenariat avec la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur
- Élargissement du projet à toutes les clientèles vulnérables et à l'ensemble du territoire de la MRC
- Inauguration du Service 211 en avril 2017 et du Carrefour informationnel et social en juin 2017

Fonctionnement

- Le 211 constitue la porte d'entrée du réseau d'accompagnement. Les citoyens s'y réfèrent d'abord, puis sont dirigés vers l'un des organismes du territoire déterminé selon la problématique.
- Pour avoir accès au guichet que constitue le Carrefour informationnel et social, le citoyen doit au préalable avoir communiqué avec le 211 ou avec un organisme du réseau qui aura, après analyse de la situation, jugé bon de le diriger vers le Carrefour.
- Une personne est dirigée vers le Carrefour lorsqu'elle :

  - présente des difficultés langagières et se fait difficilement comprendre ;

  - n'arrive pas à expliquer sa situation dans le cadre d'un appel téléphonique ;

  - présente une problématique particulière et qu'aucune ressource répertoriée par le 211 ne semble être apte à lui venir en aide ;

  - présente une limitation fonctionnelle qui l'empêcherait d'accéder au service ;

  - ne possède pas de téléphone ni de connexion à internet.
- La personne doit pouvoir se rendre au Carrefour ou dans un point de service de manière autonome (aucun transport n'est offert).
- Elle doit également consentir à la démarche proposée.

Promotion aux citoyens

- Axée principalement sur le Service 211, car c'est la porte d'accès au Carrefour
- Production d'une vidéo
- Site Internet 211 : https://www.211qc.ca/info (englobe le Service 211 de Montréal, Laval, la MRC de L'Assomption et la MRC Thérèse-de Blainville)

Comité de pivots

- Le Carrefour informationnel et social s'est doté d'un comité de pivots afin de faciliter la collaboration entre les intervenants et, par le fait même, améliorer l'accès aux services aux citoyens de la MRC.
- Ce comité est composé de divers représentants d'organismes et d'institutions du milieu. Il a le mandat de suivre l'évolution des services au sein de la communauté et de proposer des pistes de solutions pour les bonifier.
- Services et organismes représentés (liste non exhaustive) : Service d'aide à la famille immigrante de la MRC (SAFIMA), services de police municipaux, Services Canada, CISSS de Lanaudière, Commission scolaire des Affluents, Corporation de développement communautaire de l'Assomption et de Repentigny, Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord, Table pauvreté, COOP en soutien à domicile, Table des aînés, Centre communautaire de la MRC de L'Assomption, Centre à Nous

Gestion

- Géré par le Centre à Nous (centre de services communautaires et culturels de Repentigny)
- Une agente de développement à temps plein

Financement

- Ville de Repentigny
- MRC de L'Assomption
- Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur

Référence

- Présentation à la CALM 2017 : https ://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiMldtbGRZWXNLZjQ
- Le 211 de la MRC de L'Assomption : https://www.211qc.ca/mrc-lassomption
- Le Carrefour informationnel et social : http ://www.centreanous.com/carrefour-informationnel-et-social/citoyens/
- Infos pour les intervenants : http ://www.centreanous.com/carrefour-informationnel-et-social/intervenants/

Personne-ressource

Véronique Moreau, chef de division – Soutien à la vie communautaire, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Ville de Repentigny ; *450-470-3400 poste 3414 ; MoreauV@ville.repentigny.qc.ca*

RASSEMBLEZ LES FAMILLES

Grâce à des aires de jeux aquatiques dynamiques, amusantes et rafraîchissantes qui procurent des heures de plaisir pour tous les âges.

VORTEX

Chef de file mondial en solutions de jeux aquatiques comptant plus de 600 installations au Québec et plus 6 500 installations dans le monde
1.877.586.7839 (sans frais États-Unis/CANADA) | info@vortex-intl.com
VORTEX-INTL.COM

SALON DE LA FAMILLE ET DES SAINES HABITUDES DE VIE

Initiative finaliste aux prix Excellence de l'AQLM, catégorie Soutien au bénévolat

Lieu

MRC du Domaine-du-Roy

En résumé

Le Salon de la famille et des saines habitudes de vie, qui a eu lieu le 8 avril 2017, avait pour objectif de faire connaître aux citoyens les services et activités qui leur sont offerts en matière de loisirs, de sports, de famille et de nutrition sur l'ensemble du territoire de la MRC en rassemblant dans un même lieu l'ensemble de cette offre, qu'elle soit issue des municipalités, des OBNL, des clubs sportifs ou du secteur privé.

La MRC du Domaine-du-Roy

- Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Municipalités (9) : Chambord, La Doré, Lac-Bouchette, Roberval, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge, Saint-Prime (+ communauté Ilnu de Mashteuiatsh)
- Population : 29 328 (2016)

Genèse

- Idée issue du Colloque DDR 2030 en 2014 sur les saines habitudes de vie où plus d'une centaine de partenaires de la MRC se sont réunis afin d'échanger sur les enjeux du territoire. Cinq grandes thématiques y avaient été discutées : le transport, l'accessibilité au loisir, la qualité des infrastructures de loisir, l'offre en loisir et l'offre alimentaire.
- Constat : Il y a une méconnaissance de l'offre en loisir (la MRC est grande et il était difficile pour les citoyens de connaître l'ensemble des activités offertes dans l'ensemble des municipalités).
- Projet : Présenter cette offre au moyen d'un grand salon permettant non seulement à la MRC et à ses municipalités de faire connaître leurs services, mais aussi aux organismes, aux clubs et associations sportives, ainsi qu'aux entreprises privées du milieu.
- Mise sur pied d'un comité organisateur en 2016 constitué de la Table des responsables de loisirs de la MRC et de deux organismes territoriaux représentant les saines habitudes de vie et la famille, soit Domaine-du-Roy en forme et la Maison de la famille Éveil-Naissance.

Programme du Salon

- Formations sur la nutrition et le coaching offertes aux clubs sportifs, aux associations et à l'ensemble de la population ;
- Conférence de Pierre Lavoie, fondateur du Grand Défi Pierre Lavoie ;
- Spectacle familial ;
- Zone de jeu pour les enfants avec structures gonflables, maquillage et ballons ;
- Démonstrations et initiation à divers sports et autres activités physiques ;
- Accès à des infrastructures de loisir : piscine, gymnase, matériel de psychomotricité.

Gratuité : Grâce aux partenaires, non seulement l'accès au Salon était gratuit, mais également toutes les activités (conférence, spectacle, formations). Il n'y avait pas de frais de kiosque non plus pour les exposants.

Participation

- 40 exposants : 18 organismes (OBNL), 22 entreprises.
- Fréquentation : 1500 visiteurs

Partenaires financiers

- MRC du Domaine-du-Roy
- Québec en Forme
- Cégep de Saint-Félicien
- Allo-Transport

Suite

Édition 2018 en préparation.

Référence

Domaine-du-Roy en forme : *https://www.facebook.com/Domaine-du-Roy-en-Forme*

Personne-ressource

Claudia Gagnon, responsable des loisirs et de la culture, Saint-Prime, 418-251-2116, *gagnonc@saint-prime.ca*

RBQ 5669-1389-01

GYM PLUS inc.

équipement de gymnase

819 479-5883

Produit innovateur!

Basculez votre tremplin et libérez votre piscine

- Facile à utiliser
- Fonctionnel
- Sécuritaire

ARAQ
Association des responsables aquatiques du Québec

Gagnant de La bourse ARAQ - Innovation 2017

François Dubois
fdubois@gymplus.ca

1245 rue Hamel
Drummondville QC J2C 4X8
www.gymplus.ca

GUIDE DE FORMATION EN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Zone Loisir Montérégie (ZLM) vient de publier la deuxième édition du Manuel de l'accompagnement, guide de formation en accompagnement des personnes handicapées. Bien que le contenu de ce guide ait été pensé pour le milieu du loisir, il est très facile d'appliquer les informations aux secteurs de l'éducation, de la santé, de la petite enfance et du travail. C'est ce qui rend ce guide unique en son genre.

Cette deuxième édition (la première remontait à 2004) a permis de mettre à jour la nomenclature et la classification des limitations, ainsi que de bonifier les conseils de base et les références aux partenaires. Cet outil est donc vraiment d'actualité. La préface est signée par Hélène Carbonneau, professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'UQTR, et Roger Larin, consultant et formateur en participation sociale.

Le manuel de l'accompagnement est en vente au prix de 39,99 $, plus les frais d'envoi (7 $ jusqu'à six exemplaires). Vous pouvez le commander par téléphone au 450-373-9441, poste 548, ou, par courriel, à *louise.lacasse@colval.qc.ca ou infozlm@zlm.qc.ca.*

Vous êtes invités à visiter le site officiel de ZLM à www.zlm.qc.ca pour plus de renseignements.

Source : Louise Lacasse, coordonnatrice des services aux membres et des finances, Zone Loisir Montérégie

Observatoire québécois du loisir

Cette rubrique est alimentée par l'Observatoire québécois du loisir (https//oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=170), où l'on peut consulter régulièrement des informations, des réflexions et des études qui témoignent de l'évolution rapide et stimulante du monde du loisir public.

aquajeux
Le Parc Aquatique Bromont
est envahi par les créatures du
jardin insolite !
simexco.com
info@simexco.com
450.922.2040

ATMOS PHÄRE

ESPACES **PUBLICS**
ESPACES LUDIQUES

Sanitaires intelligents

À chaque espace public son unité sanitaire intelligente.

Les toilettes autonettoyantes d'Atmosphäre garantissent une désinfection totale après chaque utilisation afin d'offrir aux citoyens un espace public toujours propre et accueillant. Découvrez nos sanitaires intelligents et écologiques :

Atmosphare.com/sanitaires